

## MÉMOIRE PROFESSIONNEL

**En vue de l'obtention du Master professionnel :**

« Management des Organisations du Secteur Sanitaire et Social » (MOSS)

Spécialité « Management des Organismes d'Insertion » (MOI)

**ISAM-IAE Nancy**

*Année universitaire 2016/2017*

**À l'heure de la montée en puissance du concept d'économie circulaire et à l'appropriation du secteur par les entreprises classiques, les organismes de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement les structures d'aide par le travail y ont-elles encore leur place ?**

**Présenté par :** Maitena Freiche

**Sous la direction de :** Vincent Lhuillier  
Maitre de conférences à l'Université de Lorraine  
Chercheur au GREE-2L2S

## REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je tiens à remercier Monsieur Pierre Guyot, Directeur d'Envie Lorraine et Madame Lysiane Serret, Responsable développement et diversification, pour leur accueil en qualité de stagiaire et pour leur accompagnement tout au long de l'année.

Je remercie également Monsieur Vincent Lhuillier, Maître de conférences à l'Université de Lorraine, qui en tant que Directeur de mémoire, m'a guidée et orientée dans la réalisation de ce travail.

Mes remerciements vont également à Monsieur Jean-Louis Meyer, Référent de ma formation, pour ses recommandations et ses conseils méthodologiques.

Je souhaite aussi remercier toutes les personnes qui ont accepté de répondre à mes questions et qui ont contribué à l'avancée de ma réflexion.

Enfin, je souhaite particulièrement remercier Monsieur Damien Poirel pour ses encouragements, sa relecture et ses précieux conseils, ainsi que tous mes camarades de promotion pour leur soutien tout au long de l'année.

## SOMMAIRE

<b>Remerciements.....</b>	<b>2</b>
<b>Liste des principaux sigles utilisés .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre I. L'économie circulaire, un secteur en plein développement.....</b>	<b>7</b>
1. Le concept d'économie circulaire .....	7
2. L'implémentation progressive de la notion d'économie circulaire.....	15
3. L'appropriation de l'économie circulaire par les entreprises, entre recherche de rentabilité et greenwashing ?.....	21
<b>Chapitre II. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, acteurs pionniers dans l'économie circulaire .....</b>	<b>32</b>
1. Economie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ? .....	32
2. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, incontournables dans l'économie circulaire.....	40
3. Les secteurs de l'économie circulaire investis par les structures de l'ESS oeuvrant dans l'aide par le travail.....	44
<b>Chapitre III. Économie circulaire et ESS : des complémentarités évidentes et des opportunités à saisir. ....</b>	<b>55</b>
1. ESS et économie circulaire : un air de famille .....	55
2. L'économie circulaire, un gisement d'emplois adaptés à des parcours d'insertion.....	60
3. La montée en puissance de l'économie circulaire est porteuse d'opportunités pour l'ESS .....	64
<b>Chapitre IV. Pistes de développement.....</b>	<b>68</b>
1. Se diversifier ou se spécialiser...deux stratégies de développement pouvant être complémentaires.....	68
2. Innover vers de nouvelles activités .....	73
3. S'appuyer sur des dynamiques de coopération comme levier de développement .....	75
<b>Conclusion.....</b>	<b>79</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>81</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>85</b>

## **LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS**

**ACI** : Atelier et Chantier d'Insertion

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**AI** : Association Intermédiaire

**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics

**C2C** : Cradle to Cradle (Du Berceau au Berceau)

**CCE** : Coca-Cola Entreprise

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CDDI** : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

**DARES** : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**ESAT** : Établissement et Services d'Aide par le Travail

**EA** : Entreprise Adaptée

**EI** : Entreprise d'Insertion

**EIT** : Écologie Industrielle et Territoriale

**ETP** : Équivalent Temps Plein

**ETTI** : Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

**EPIC** : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

**GEIQ** : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

**IAE** : Insertion par l'Activité Économique

**LTECV** : Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**PIA** : Programme des Investissements d'Avenir

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise

**PTCE** : Pôle Territorial de Coopération Économique

**REP** : Responsabilité Élargie du Producteur

**RQ** : Régie de Quartier

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises

## INTRODUCTION

Depuis le 2 août dernier, l'humanité vit à crédit : elle a consommé, en sept mois seulement, toutes les ressources que la Terre pouvait renouveler en une année. Jusqu'à fin 2017, pour continuer à subvenir à nos besoins, nous allons donc surexploiter les écosystèmes et compromettre leur capacité de régénération. Ce jour que l'ONG Global Footprint Network appelle « le jour du dépassement » intervient toujours plus tôt : il a reculé de 5 mois en moins de 50 ans. En effet, en 1971, nous dépassions nos limites fin décembre seulement. Selon les calculs de l'ONG, la consommation de l'humanité excède de 70 % les ressources disponibles. Il nous faudrait ainsi 1,7 planète pour assouvir nos besoins annuels, 3 si tous les habitants du monde vivaient comme des français.

La conjugaison de la croissance démographique mondiale et de modes de vie toujours plus gourmands en ressources pèse lourdement sur la disponibilité des ressources de la planète.

Face à cette réalité, l'économie circulaire a le vent en poupe. Elle propose en effet de rompre avec le schéma linéaire sur lequel repose notre système économique qui consiste à extraire toujours plus de matières premières pour fabriquer des produits, les consommer puis les jeter. Elle promeut un modèle économique plus « circulaire » dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources ainsi que la production de déchets.

Nombreux sont les acteurs, publics comme privés, à s'être emparés du concept d'économie circulaire ces dernières années. Le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a ainsi récemment affirmé que chacun comprenait maintenant l'intérêt d'une démarche d'économie circulaire, y compris les grandes entreprises qui y voient désormais un avantage compétitif. Il a ajouté vouloir créer les conditions pour que cette « révolution industrielle majeure » puisse trouver tout son déploiement. L'économie circulaire est ainsi portée aux nues, non seulement par le monde politique, mais également par les médias et les entreprises qui y voient de nouvelles opportunités de croissance.

Si cet engouement est nouveau, la pratique de l'économie circulaire, elle, ne l'est pas. En effet, de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire sont positionnés de manière historique dans ce secteur. Les structures de l'insertion par l'activité économique, en particulier, ont trouvé depuis plusieurs dizaines d'années dans les domaines du recyclage et du réemploi un support adapté au déploiement de leur projet social. Comment la montée en puissance actuelle du concept d'économie circulaire les impacte-elles? Face à l'appropriation du secteur par les entreprises, les acteurs de l'ESS et plus particulièrement les structures

d'insertion s'adressant à des personnes éloignées du monde du travail y trouvent-elles encore leur place ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette question, la principale technique de recueil de données retenue a été l'analyse de documents et de publications (pour plus de détails concernant la méthodologie, se reporter à l'encadré méthodologique ci-dessous). Nous aborderons dans une première partie le développement récent du secteur de l'économie circulaire, sa reconnaissance progressive par les pouvoirs publics et son appropriation par les entreprises. Nous verrons dans une deuxième partie l'importance des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le secteur, leur rôle de pionniers et la diversité des activités investies. Dans une troisième partie, nous nous interrogerons sur les complémentarités des secteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire et sur les opportunités que ces deux économies représentent l'une pour l'autre. Enfin, dans une quatrième et dernière partie, nous évoquerons les pistes de développement qui s'offrent aux acteurs de l'ESS investis dans des activités d'économie circulaire.

#### **Point sur la méthodologie adoptée**

Une première recherche documentaire sur le sujet a permis d'identifier de nombreuses publications et analyses pertinentes et récentes. La littérature sur le sujet, essentiellement sous forme de documents accessibles en ligne, est en effet abondante et inclut de nombreux témoignages de structures. Ainsi, à travers l'étude, l'analyse et la mise en perspective de différentes sources publiées en particulier par des réseaux spécialisés (Pour la solidarité, le RTES, les Observatoires de l'ESS, l'Institut de l'économie circulaire, les CRESS, l'AVISE, l'ADEME...), de nombreux éléments et axes de recherche ont pu être identifiés.

En amont de ce travail, et afin de mieux cerner le sujet et les tensions le traversant, des échanges avec plusieurs personnes investies à la fois dans le champ de l'ESS et de l'économie circulaire, notamment sur mon lieu de stage (l'entreprise d'insertion Envie 2e Lorraine) et lors des rencontres nationales du réseau Chantier École, ont permis d'affiner la problématique et de préciser la question de recherche de ce travail.

Toutefois, au vu des nombreux éléments bibliographiques déjà recueillis et compte tenu du fait que ceux-ci contenaient déjà de nombreuses études de cas et interviews, une approche basée sur une revue de la littérature existante a été privilégiée. Contrairement à un travail basé sur l'analyse de quelques entretiens, la démarche retenue présentait en effet l'avantage de prendre en compte un panel d'étude élargi et donc plus représentatif.

# CHAPITRE I. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN SECTEUR EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

---

Le concept de l'économie circulaire a fait son entrée dans le Petit Larousse en mai 2015. Définie comme « *un système économique fondé sur la frugalité, la limitation de la consommation, le recyclage des matériaux ou des services* », elle est depuis quelques années portée par les politiques qui en font un de leurs chantiers prioritaires, par les médias, qui la placent aux côtés de l'économie verte ou collaborative, et par les entreprises, qui voient en elle l'ouverture de nouvelles perspectives de développement. Pourtant, si les contours de la notion d'économie circulaire paraissent flous, c'est parce qu'ils sont multiples. Elle se définit en effet à travers des concepts aussi divers que l'éco-conception, la réparation, la réutilisation, le recyclage, la valorisation des déchets, l'économie de la fonctionnalité, etc.

## 1. Le concept d'économie circulaire

Malgré le succès du concept d'économie circulaire, il n'en existe à ce jour pas de définition « normalisée » ni même stabilisée. La définition la plus aboutie et servant de référence est celle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1991.

### a) L'émergence du concept et sa formalisation progressive

- L'émergence de multiples notions au XX<sup>ème</sup> siècle

La notion d'économie circulaire s'est développée peu de temps après la publication du rapport du Club de Rome en 1972 s'intitulant « Les limites à la croissance » qui pose pour la première fois le problème de l'évolution des stocks de ressources naturelles.

Dans un rapport de la Commission européenne, publié en 1976 sous le titre « Jobs for Tomorrow », deux collaborateurs suisses présentent un schéma en boucle. Ces travaux inspireront notamment le concept de développement durable formalisé dans le rapport Brundtland en 1987 en tant « qu'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Le concept de Cradle to Cradle (Du Berceau au Berceau) ou C2C émerge parallèlement à la fin des années 80 grâce aux travaux du chimiste allemand Michael Braungart et de l'architecte

américain William McDonough. Ces derniers contribuent au développement de la notion d'économie en boucle.

Le terme d'économie circulaire apparaît pour la première fois en 1990 dans le livre « Economics of Natural Resources and the Environnement » de David W. Pearce et R. Kerry Turner, deux économistes anglais.

Parallèlement, le concept de « zéro déchet » est issu d'actions menées dans les années 90 par deux Américains, le toxicologue Paul Connett et Bill Sheehan, directeur du Grass Roots Recycling Network 2 (Réseau de Recyclage Populaire) qui luttait contre l'implantation d'incinérateurs et de décharges.

Le terme d'écologie industrielle émerge, quant à lui, dès la fin des années 1940. En 1989 plusieurs travaux structurent le concept d'écologie industrielle avec la notion de symbiose industrielle.

- Un concept qui se formalise au début du XXI ème siècle.

Le concept d'économie circulaire a suscité davantage d'intérêt suite à la hausse du prix des matières premières observée au début des années 2000<sup>1</sup>.

Les travaux et notions développés avant 2000 convergent dans le concept d'économie circulaire tel qu'appréhendé actuellement notamment par la Fondation Ellen MacArthur au travers des rapports publiés en 2012 et 2013, par la Commission européenne qui a engagé des travaux sur ce thème, et en France par l'Institut de l'Economie Circulaire créé en 2013.

L'économie circulaire y apparaît comme un modèle de mise en œuvre de la notion de développement durable dans un contexte économique de crise.

Devant l'urgence d'une réflexion sur un usage plus efficace et raisonné des ressources, le concept d'économie circulaire a pris, depuis 2010, une place beaucoup plus importante, et est devenu la base d'un cadre politique pour un nouveau modèle économique.

## b) La définition de l'ADEME

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme « un **système économique d'échange et de production** qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et

---

<sup>1</sup> ADEME - Octobre 2013 « Économie circulaire : Notions » - Fiche technique, 9p



services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le développement du bien-être des individus ».

Elle doit viser à diminuer le gaspillage afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB. Le concept permet ainsi de changer de paradigme économique en plaçant la ressource au centre du développement : il s'agit de passer du modèle classique dit d'économie linéaire (extraire > produire > consommer > jeter) à une économie circulaire « de flux » où la circulation des ressources crée de la valeur. Le but est d'organiser les flux en boucles successives, les déchets des uns devenant les matières premières des autres. Elle part du constat que la destruction des déchets est coûteuse.

L'économie circulaire vise également à limiter l'impact environnemental des activités dans le prolongement du concept de développement durable. En effet, le développement de la société de consommation au XXème siècle a augmenté de façon très importante les prélèvements sur les ressources naturelles. Cette situation est insoutenable à long terme, du fait de la conjonction du développement démographique, de la croissance de la consommation des pays développés et de l'aspiration des pays émergents à un modèle de consommation similaire.

L'économie circulaire, parce qu'elle cible une gestion sobre et efficace des ressources, s'inscrit en opposition avec les principes de production et de consommation de masse inhérents à la seconde révolution industrielle. Elle constitue donc un nouveau modèle économique qui devrait conduire à une mutation profonde des organisations comme des modes de vie.

Bien que le concept d'économie circulaire soit trop souvent réduit à l'écologie industrielle et au recyclage, la plupart des travaux et des acteurs convergent vers une définition s'articulant autour d'une prise en compte large de trois champs : la production et l'offre de biens et services, la demande et le comportement des consommateurs et la gestion des déchets.

### c) Les composantes de l'économie circulaire

La définition de l'économie circulaire proposée par l'ADEME a permis l'encadrement du concept à travers sept piliers regroupés en trois domaines d'action.

## LES ÉTAPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

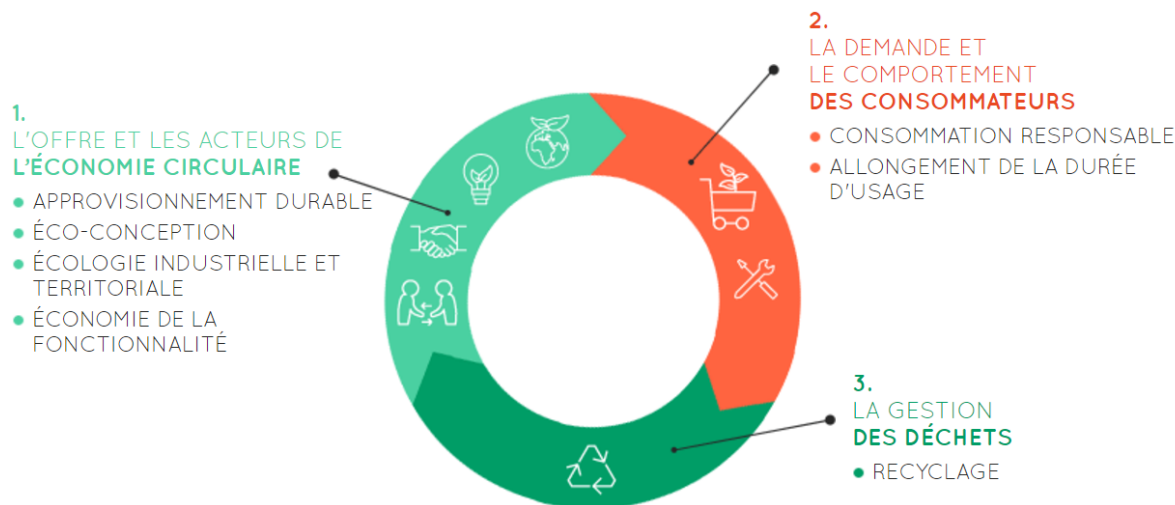


Figure 1 : Les trois domaines d'action de l'économie circulaire et leur déclinaison.

### *i) Production et offre de biens et services*

Le champ de la production et de l'offre de biens et services se décompose en 4 piliers : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale et l'économie de la fonctionnalité.

- L'approvisionnement durable

D'après la définition de l'ADEME, l'approvisionnement durable « concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rejets d'exploitation et l'impact sur l'environnement, notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière, tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables ».

La raréfaction des ressources et la hausse des prix tendancielle qui en découle imposent aux acteurs économiques la rationalisation de leurs modes d'approvisionnement sous peine de voir la viabilité de leurs modèles économiques remise en cause.

Dans les faits, la mise en place d'une démarche d'approvisionnement durable par une entreprise peut se traduire par divers critères :

- La mise en œuvre d'une politique d'achats responsables, avec sélection des fournisseurs sur des critères environnementaux et/ou accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques, etc.
  - L'utilisation de matières premières extraites via l'utilisation des meilleures technologies disponibles en limitant les impacts sur l'environnement et le gaspillage.
  - La volonté de limiter la consommation d'eau, d'énergie et de matière.
  - La volonté de privilégier l'utilisation de ressources renouvelables ou exploitées en tenant compte de leur capacité de renouvellement.
  - La volonté de privilégier l'utilisation de matières recyclées (ou matière premières secondaires), dont l'impact sur l'environnement est moindre.
- L'éco-conception

L'ADEME s'appuie sur la définition de l'écoconception publiée au Journal Officiel qui consiste en « *la conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances* ».

L'éco-conception d'un produit doit permettre d'en minimiser l'impact environnemental en prenant en compte toutes les étapes de sa vie : matières premières, fabrication, utilisation, durée de vie, réparation, recyclage et retraitement final. Il s'agit aussi de bannir l'usage de produits toxiques et de rompre avec l'obsolescence programmée comme logique de création de la valeur en concevant des produits à la fois durables et réparables.

L'éco-conception permet ainsi de diminuer la quantité de matière (exemple : réduction du poids des bouteilles en plastique), d'allonger la durée de vie, de faciliter la réparation, le recyclage ou le « remanufacturing ». Ce dernier est un processus industriel qui consiste à récupérer la valeur intrinsèque de composants issus de produits en fin de vie pour les réutiliser dans de nouveaux produits présentant des performances égales ou supérieures.

Au-delà d'un objectif environnemental, l'écoconception favorise l'innovation et peut permettre aux entreprises :

- Le renforcement de leur compétitivité en économisant sur leurs achats ;
- L'obtention d'avantages concurrentiels en répondant aux attentes des consommateurs ;
- L'ouverture de nouveaux marchés.

Pour autant, il n'existe actuellement aucun critères permettant de qualifier une démarche d'écoconception.

- L'écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Selon l'ADEME, « *l'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.* »

Il s'agit de mettre en synergie et de mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire. On peut citer l'exemple d'une exploitation agricole méthanisant des bio-déchets pour produire de l'énergie pour elle-même et pour les entreprises implantées à proximité.

La démarche de référence et la plus aboutie est celle du parc industriel de Kalundborg (Danemark) : les échanges entre partenaires s'y sont développés progressivement à partir des années 70 et concernent aujourd'hui une dizaine d'entreprises dont la municipalité.

Les démarches d'écologie industrielle et territoriale sont plus faciles à construire avec la mise en place de nouvelles zones industrielles, la situation idéale étant celle où la démarche EIT est intégrée dans la planification même d'une nouvelle zone. Dans le cas de zones existantes, il est nécessaire de développer en amont un inventaire précis des flux afin d'envisager des relations partenariales sur le bassin considéré. L'exemple français le plus avancé est celui d'ECOPAL en Nord Pas-de-Calais.

Il n'existe pas à ce jour de critères permettant de qualifier une démarche d'écologie industrielle ni de référentiel. Certains acteurs considèrent par exemple que la réutilisation interne d'un flux constitue à elle seule une démarche d'écologie industrielle.

- L'économie de la fonctionnalité

L'économie de la fonctionnalité « *privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Elle s'applique à des biens considérés comme durables ou semi-durables* ».

Il s'agit d'un modèle de production, de distribution et de consommation de services reposant sur le passage de la vente d'un bien à la vente de son usage. La valeur du produit passe ainsi

de sa possession à sa fonction, ce qui permet de découpler le service fourni de la quantité de produits distribués.

Le fondement de l'économie de la fonctionnalité s'appuie sur le fait que le fabricant ne vendant plus son produit mais l'usage de ce produit, a tout intérêt à améliorer sa durabilité et son évolutivité et à gérer au mieux sa fin de vie. Le passage vers une économie de la fonctionnalité évite ainsi l'obsolescence programmée.

Deux exemples font référence dans le domaine :

- Xerox a développé un système de location de photocopieurs aux entreprises, avec facturation à la page éditée. Le fabricant vend donc un service (un nombre d'impressions) plutôt qu'une machine (un photocopieur). De cette manière, il fidélise ses clients en gérant l'ensemble de leur parc. Dans cette perspective, Xerox doit être capable de rendre les appareils fonctionnels le plus facilement et le plus économiquement possible : cela l'a conduit à réaliser des systèmes modulaires et évolutifs permettant le « remanufacturing ».
- Michelin propose aux transporteurs de souscrire à un forfait en fonction des kilomètres parcourus par leurs camions. Le fabricant reste propriétaire de son produit et s'engage à en assurer la maintenance. Sur ce créneau réservé aux professionnels, le chiffre d'affaire de Michelin augmente non plus avec la hausse des ventes de pneus mais avec l'usage qui est fait de ces biens par les clients. Les bénéfices ne progressent donc que si le groupe est capable d'allonger au maximum la durée de vie des pneumatiques.

Ces modèles apparaissent donc assez profitables et augmentent fortement l'efficacité des ressources concernées.

L'économie de la fonctionnalité est parfois étendue jusqu'à l'échange, l'auto-partage ou la location. Si effectivement, dans ces situations, l'efficacité des ressources est la plupart du temps renforcée, elle est cependant moins importante, notamment en termes de conception, que pour le cas où le service est assuré par le fabricant. La location de véhicules par les grands réseaux conduit par exemple à un modèle économique où les véhicules parcourent peu de kilomètres avant d'être remplacés et ont plutôt vocation à constituer un vivier de véhicules d'occasion pour les constructeurs.

## *ii) Demande et comportement des consommateurs*

- La consommation responsable

D'après la définition proposée par l'ADEME, la consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).

La consommation responsable nécessite donc que le consommateur considère l'impact environnemental des produits mis en vente (ressources nécessaires, composition, durée de vie...) avant tout acte d'achat. Il peut s'agir par exemple pour un particulier d'acheter ses meubles chez Emmaüs, structure de l'économie sociale et solidaire qui récupère des objets ayant vocation à être abandonnés pour leur donner une seconde vie.

Afin de faire le choix d'une consommation responsable, l'acheteur doit disposer des éléments d'information nécessaires à l'évaluation de l'impact environnemental des produits en vente. Ces éléments peuvent être portés à sa connaissance via un affichage environnemental par exemple.

- Le comportement des consommateurs et l'allongement de la durée d'usage

L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à :

- La réparation, lorsqu'un produit est remis en fonction, ce qui permet d'en prolonger l'usage (avant ou après que l'utilisateur s'en soit séparé). Il peut s'agir par exemple de faire réparer son téléphone plutôt que d'en racheter un.
- L'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation. Le réemploi permet, via le don ou la vente d'occasion, de prolonger l'usage d'un produit qui n'acquiert pas le statut de déchet. Quant à la réutilisation, elle conduit à ce que des produits devenus des déchets soient remis en état (biens d'occasion) ou bien démontés pour en utiliser les pièces.

## *iii) La gestion des déchets : recyclage et valorisation*

L'ADEME reprend la définition publiée au Journal Officiel selon laquelle le recyclage constitue « l'ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production ».

Selon le Code de l'Environnement, toute opération par laquelle « *des déchets, y compris organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins* » constitue une opération de valorisation.

Toutes les opérations de recyclage constituent des opérations de valorisation mais l'inverse n'est pas vrai. Ainsi, les opérations de valorisation énergétique des déchets ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

Le recyclage vise donc à utiliser les matières premières issues de déchets, en boucle fermée lorsqu'elles sont utilisées dans les mêmes produits, ou en boucle ouverte lorsqu'elles sont utilisées dans d'autres types de biens.

## 2. L'implémentation progressive de la notion d'économie circulaire

Bien que les concepts sous-tendus par l'économie circulaire ne soient pas nouveaux, il a fallu attendre 2015 pour que la notion soit introduite en droit français par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. En amont de celle-ci, plusieurs filières à responsabilité élargie du producteur se sont progressivement structurées. Différentes organisations chargées d'accompagner les acteurs souhaitant s'engager dans l'économie circulaire ont par ailleurs vu le jour.

### a) L'instauration de filières à responsabilité élargie du producteur

Bien que la mise en œuvre d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP) se réalise le plus souvent dans le cadre d'obligations réglementaires, il existe également des cas où les industriels s'engagent de manière volontaire dans ce type de dispositif. La France est actuellement, dans le monde, le pays qui a le plus recours à ce principe de gestion des déchets.

#### i) Les filières et leur fonctionnement

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi française depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

« *Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent.*<sup>2</sup> »

---

<sup>2</sup> ADEME, Edition 2017 « Les filières à responsabilité élargie du producteur - Panorama » Faits et chiffres, 40p

La mise en place des filières REP obéit au principe de pollueur-payeur et découle des réglementations mises en place progressivement par l'Union Européenne. Dans le cadre de ces filières, les fabricants, les distributeurs pour les produits de leurs propres marques et les importateurs mettant sur le marché des produits générant des déchets, se voient dans l'obligation de prendre en charge, notamment financièrement, la gestion desdits déchets. Les metteurs de produits sur le marché voient ainsi leur responsabilité élargie au-delà de la mise sur le marché : ils sont désormais également responsables de gérer la fin de vie des produits devenus des déchets.

La première filière nationale et réglementée REP a été mise en place pour la collecte des emballages ménagers en 1992. Le dispositif a ensuite été étendu à d'autres produits usagés tels que les piles et accumulateurs, les papiers, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), etc. On compte aujourd'hui en France plus d'une vingtaine de filières.

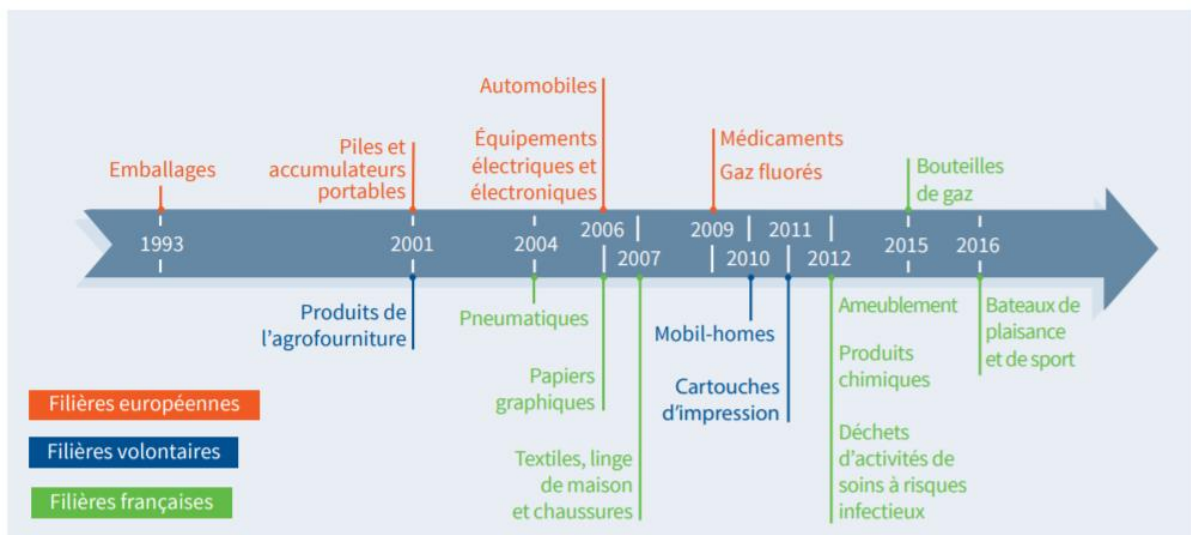


Figure 2 : Chronologie de la mise en œuvre opérationnelle des filières REP

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme. Structures de droit privé, les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics pour percevoir de la part des metteurs sur le marché adhérents une éco-participation leur permettant de financer l'ensemble des obligations réglementaires de collecte et de traitement des déchets de la filière correspondante. Parmi les éco-organismes, on peut citer Eco-systèmes pour les DEEE, Eco TLC pour le textile, ou encore Valdelia pour le mobilier professionnel.



## *ii) Les objectifs de la REP*

Selon l'ADEME, les objectifs principaux de la REP sont au nombre de trois :

- Économiser les ressources naturelles en encourageant le recyclage des déchets ;
- Transférer progressivement les coûts de gestion des déchets, de plus en plus importants, des collectivités territoriales vers les consommateurs ;
- Intégrer dans le prix de vente d'un produit mis sur le marché les coûts de gestion qu'il génèrera une fois usagé afin d'inciter les fabricants à tendre vers une démarche d'éco-conception.

Les produits qui rentrent dans une filière REP sont en majorité ceux qui posent des difficultés de recyclage ou de valorisation et dont la gestion est rendue coûteuse pour des raisons de :

- Quantité (exemple : les emballages)
- Complexité (exemple : les DEEE)
- Dispersion (exemple : piles et accumulateurs)
- Dangereusité (exemple : produits chimiques)
- Risques sanitaires (exemple : déchets d'activités de soins à risques infectieux)
- Pratiques de valorisation non satisfaisantes (exemple : les pneumatiques)

La mise en place de filières REP a préfiguré l'émergence du concept d'économie circulaire et encourage sa mise en œuvre à travers la prise en compte des coûts relatifs à la fin de vie des produits mis sur le marché. Le fonctionnement des filières REP encourage ainsi diverses composantes de l'économie circulaire dont l'éco-conception, la prolongation de la durée d'usage et l'amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets.

## **b) Le tournant de la Loi relative à la transition énergétique**

### *i) La consécration de l'économie circulaire comme objectif national*

Le terme « économie circulaire » a pour la première fois été officialisé en droit français par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LTECV), adoptée le 17 août 2015 sous l'impulsion du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle a reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable, en la définissant de la manière suivante :

*« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets » (Code de l'environnement, article L.110-1-1)*

La LTECV contient d'importantes avancées en matière de production et de consommation durable. Elle interdit notamment plusieurs produits polluants (sacs plastiques à usage unique, vaisselle jetable en plastique, etc.). La diminution de ces volumes de déchets est porteuse d'enjeux environnementaux considérables, notamment pour le milieu marin. Mais à travers cette interdiction, la loi permet également l'ouverture de nouveaux marchés, en terme d'innovation de matériaux alternatifs au plastique (algues par exemple), ainsi que sur la location de matériel (couverts et eco-cups notamment).

L'obsolescence programmée, définie comme le fait de concevoir délibérément un produit pour que sa durée de vie soit réduite, devient un délit qui est pénalisé. La réparation et le recours aux pièces de remplacement sont encouragés. La loi prévoit par exemple que les professionnels de l'entretien et de la réparation de voitures puissent proposer au consommateur d'opter pour l'utilisation de pièces de rechange recyclées à la place de pièces neuves.

La LTECV est complétée par la Loi du 11 février 2016 en ce qui concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette dernière comporte plusieurs mesures : elle instaure une hiérarchie des actions à mener contre le gaspillage (prévention, alimentation humaine ou animale en priorité), oblige les supermarchés de plus de 400 m<sup>2</sup> à contractualiser avec une association pour la reprise des invendus et pénalise le fait de détruire volontairement de la nourriture encore consommable.

### *ii) Les objectifs et les mesures fixés par la loi*

La LTECV a par ailleurs fixé de nombreux objectifs concernant la prévention et la gestion des déchets :

- Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières, à travers l'augmentation de 30% d'ici 2030 du rapport entre le

PIB et la consommation intérieure de matières (une hausse qui équivaut à produire en utilisant moins de ressources).

- La diminution de moitié de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025.
- La réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020, et la stabilisation des quantités de déchets d'activités économiques produits en 2020 par rapport à 2010.
- Le recyclage de 55% des déchets non dangereux en 2020 et de 65% en 2025.
- La valorisation de 70% des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.

L'atteinte de ces objectifs passera notamment par les actions suivantes, inscrites dans la loi :

- La généralisation du tri des déchets d'activités économiques pour les entreprises et les administrations (tous les matériaux recyclables doivent être triés depuis le 1er juillet 2016).
- La généralisation du tri à la source des bio-déchets d'ici 2025 : chaque français disposera alors d'une solution de tri de ses déchets de cuisine et de table, afin de les valoriser.
- Le déploiement progressif d'une tarification incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire l'introduction d'une part variable dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères récompensant les bons trieurs (objectif : 15 millions d'habitants couverts en 2020, et 25 millions en 2025, contre 5 millions en 2015).
- L'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastiques d'ici 2022, dont les films et barquettes en plastiques (jusqu'ici, seules les bouteilles et les flacons en plastiques devaient être triés).
- L'harmonisation progressive des consignes de tri et des couleurs des poubelles d'ici 2025, qui devrait faciliter l'identification des bacs ou des conteneurs appropriés, partout en France.

L'implémentation des objectifs et des actions de la LTECV par les entreprises et collectivités est facilitée par l'accompagnement proposé par plusieurs structures.

## c) Les différentes structures accompagnatrices

### i) *Le rôle de l'ADEME*

Les entreprises et collectivités territoriales ayant engagé une démarche d'économie circulaire peuvent être soutenues par l'ADEME, opérateur de l'État pour la transition écologique, qui met à leur disposition son expertise et ses services.

L'ADEME<sup>3</sup> s'est vue confier depuis 2010 la gestion de quatre domaines clés du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) : énergies décarbonnées et chimie verte, véhicules et mobilité du futur, réseaux intelligents et économie circulaire<sup>4</sup>. Pour chacune de ces thématiques, l'ADEME lance des appels à manifestations d'intérêt dont les entreprises sont les principales bénéficiaires.

L'ADEME gère par ailleurs d'autres systèmes d'aide publics comme le Fonds Déchets, conçu pour appuyer la politique d'économie circulaire définie par la LTECV. Le niveau de ce Fonds (193 M d'euros en 2016) permet d'offrir des soutiens à de nombreuses opérations en fonction de leur nature (études, animation, sensibilisation, investissements...) et de leurs objectifs (prévention, recyclage, valorisation, etc.).

### ii) *Les autres structures au niveau national*

Plusieurs structures accompagnent au niveau national les acteurs œuvrant pour l'économie circulaire.

Orée<sup>5</sup>, association multi-acteurs créée en 1992, rassemble aujourd'hui plus de 170 entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels. Elle s'attache à proposer des solutions concrètes en mobilisant son réseau d'adhérents autour de 3 priorités : biodiversité et économie, économie circulaire et reporting RSE<sup>6</sup>. Elle propose des outils (guides, plateformes, publications) et des services à ses adhérents (groupes de travail, veille, mise en réseau, etc) et se veut un relais des intérêts au niveau institutionnel.

---

<sup>3</sup> « Présentation de l'ADEME », <http://www.ademe.fr/connaître> [consulté le 04/08/17]

<sup>4</sup> <http://www.ademe.fr/connaître/presentation-lademe/transition-energetique-coeur-lademe> [consulté le 04/08/17]

<sup>5</sup> « Orée : objectifs et missions » <http://www.oree.org/objectifs-missions.html> [consulté le 04/08/2017]

<sup>6</sup> Le reporting RSE consiste pour les entreprises à publier un compte-rendu des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Orée anime depuis 2013 un réseau de 12 partenaires, le Comité francilien de l'économie circulaire, qui vise notamment à fournir des outils pratiques et les retours d'expériences dont les collectivités ont besoin pour intégrer les acteurs économiques dans la transition écologique de leurs territoires.

L'Institut de l'économie circulaire est également une association nationale multi-acteurs, dont l'objectif est la promotion de l'économie circulaire. Lancé début 2013, il fédère plus de 150 membres, structures (Entreprises, Collectivités, ONG...) et personnalités qualifiées (Parlementaires, chercheurs, experts...). L'association diffuse et valorise les bonnes pratiques et cherche à faciliter les échanges de savoir et d'expérience.

Certaines Chambres de Commerce et d'Industrie proposent également aux acteurs économiques un accompagnement dans leurs démarches d'économie circulaire. La CCI Alsace Eurométropole<sup>7</sup> offre par exemple des services d'optimisation de l'étape de fabrication (économies d'énergie, gestion des déchets) et de l'étape de conception (accompagnement à l'éco-conception des produits ou services).

### **3. L'appropriation de l'économie circulaire par les entreprises, entre recherche de rentabilité et greenwashing ?**

Les entreprises ayant intégré l'économie circulaire dans leur stratégie sont légion. Elles sont en effet nombreuses à y voir des avantages en termes d'amélioration de leur rentabilité, de renforcement de l'attractivité de leur offre auprès de leurs clients ou encore d'optimisation de l'usage de leurs ressources. Tandis que certaines y voient de nouvelles perspectives de développement s'inscrivant dans le cadre d'une démarche RSE, d'autres vont plus loin et s'appuient sur les principes de l'économie circulaire pour imaginer de nouveaux business modèles. Quant au secteur de la gestion des déchets, par essence au cœur de l'économie circulaire, il reste dominé par de grands groupes industriels.

#### **a) L'économie circulaire comme composante d'une démarche RSE**

Les entreprises ont désormais pris conscience du lien entre développement durable et compétitivité économique. Elles n'hésitent donc plus à mettre en avant leur engagement en

---

<sup>7</sup> « Intégrer l'économie circulaire dans votre stratégie » <http://www.alsace.cci.fr/integrer-leconomie-circulaire-dans-votre-strategie> [Consulté le 04/08/17]

matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), source de création de valeur dont l'impact est considérable en termes d'image et de réputation.

### *i) La RSE ou la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable*

La RSE a été définie en 2011 par la Commission européenne comme « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* ». Selon le gouvernement, il s'agit d'un « *concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire*<sup>8</sup> ». La norme ISO 26000, standard international, précise que la RSE doit aborder sept questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et enfin les communautés et le développement local.

Or l'environnement est souvent la porte d'entrée en matière de RSE. De nombreuses entreprises débutent en effet leur démarche RSE par la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage. L'économie circulaire peut donc directement constituer une des composantes de l'engagement RSE des entreprises.

### *ii) L'intérêt d'une démarche d'économie circulaire pour les entreprises : exemples*

Les acteurs économiques ont bien compris le levier non négligeable que l'économie circulaire constituait en termes d'opportunités d'économies financières<sup>9</sup>. Elle permet notamment de réduire les coûts et les risques liés aux approvisionnements en matières premières, via le recyclage, la revente et la récupération de composants voire de produits entiers ; de mieux appréhender le cycle de vie des produits ; d'établir des relations de proximité et de long terme avec les consommateurs ; d'améliorer la prévisibilité du cash-flow avec le passage à une économie de la fonctionnalité...

---

<sup>8</sup> « La responsabilité sociétale des entreprises »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/responsabilite-societale-des-entreprises> [Consulté le 04/08/17]

<sup>9</sup> Voir notamment l'analyse du Livre blanc sur l'économie circulaire

- Renault et le remanufacturing

Le constructeur automobile Renault est ainsi souvent cité en exemple pour avoir mis en place un programme de récupération de pièces qui lui permet d'économiser 80% d'énergie par rapport à la production de pièces neuves. En 2015, l'entreprise a ainsi remis à neuf et réutilisés pour sa production annuelle 25 370 moteurs, 15 930 boîtes de vitesse et 11 700 pompes d'injection (principe du « remanufacturing ») dans son usine de Choisy-le-Roi (94)<sup>10</sup>. Cette démarche lui permet de proposer des véhicules à des prix plus abordables à ses clients. En internalisant son processus d'approvisionnement, Renault réduit également son exposition aux fluctuations des prix des matières premières et aux risques liés aux importations (droits de douane, quotas, ...).

- Coca-Cola Entreprise et l'éco-conception

De son côté, Coca-Cola Entreprise (CCE), principal producteur et distributeur de boissons rafraîchissantes sans alcool en France, s'est associé avec APPE, leader en France du PET<sup>11</sup> recyclé, afin d'augmenter la production française de PET recyclé à long terme. En 2013 l'entreprise a ainsi investi 6,5 M d'euros dans l'usine APPE de Sainte-Marie-la-Blanche (Côte d'Or), rebaptisée Infinéo, afin d'augmenter la capacité du site en PET recyclé apte au contact alimentaire de 70%. À travers cette joint-venture, CCE investit directement dans la filière industrielle de recyclage de PET afin d'atteindre son objectif de réduction d'un tiers de son empreinte carbone d'ici à 2020. Parallèlement, un centre pédagogique dédié à la sensibilisation du jeune public à l'économie circulaire a été mis en place (voir : [www.infineo-economiecirculaire.com/](http://www.infineo-economiecirculaire.com/)).

Peu après cette opération, CCE a inauguré son premier atelier de préformes français, issus de la transformation des granulés produits par Infineo. Une fois moulées, les préformes seront ensuite soufflées pour devenir des bouteilles. La stratégie d'intégration éco-responsable de CCE en amont va dans l'intérêt de l'entreprise : elle lui permet en effet d'optimiser ses coûts, de diminuer les volumes transportés et de mieux contrôler ses produits finis. Elle représente surtout une belle opportunité marketing pour l'entreprise et une excellente occasion de redorer son image de marque, ternie par les études sur l'obésité et la

---

<sup>10</sup> <https://group.renault.com/engagements/environnement/economie-circulaire-competitive/>

[Consulté le 04/08/17]

<sup>11</sup> Abréviation du polytéréphtalate d'éthylène, matière dont sont faites les bouteilles en plastique.

malbouffe<sup>12</sup>. Il s'agit là d'une habile stratégie de « greenwashing », procédé consistant pour une entreprise à orienter ses actions marketing et sa communication vers un positionnement écologique pour améliorer sa réputation.

- Ikea, entre éco-conception et allongement de la durée d'usage

IKEA, leader de l'ameublement et de l'aménagement de la maison, s'est également engagé dans une démarche globale d'économie circulaire : l'enseigne se targue de « *porter une attention particulière à chaque étape du cycle de vie du produit* ». Depuis 2010, chaque nouveau produit est ainsi pensé selon une grille d'éco-conception comprenant 11 critères, dont la diminution de la quantité de matière nécessaire, l'utilisation de matériaux renouvelables ou la recyclabilité du produit en fin de vie.

L'enseigne a développé une gamme de produits pour la maison issus du tri des déchets en magasin. La moitié du plastique nécessaire à la fabrication du pulvérisateur TOMAT, un de ses produits phares, provient ainsi du plastique issu du recyclage des emballages d'expédition triés dans ses magasins en France.

IKEA affirme par ailleurs « *sa volonté d'accompagner ses clients pour prolonger la vie [de ses] produits* ». L'enseigne a ainsi lancé l'opération seconde vie des meubles, qui propose d'échanger d'anciens meubles IKEA en bon état contre une carte cadeau. Elle encourage également la réparation, la customisation, le détournement et l'upcycling de ses produits. Le 5 juin dernier, l'enseigne a organisé une journée intitulée « *#ENSEMBLE, nos meubles ont plusieurs vies* » dans ses 33 magasins en France. À travers des ateliers de démonstration de réparation et de relooking de meubles, la marque s'est vantée de proposer « *les meilleures astuces et solutions pratiques pour prolonger la vie des produits* ». Il s'agit là d'une belle opération de communication et de marketing qui s'inscrit dans la mouvance de l'économie circulaire.

Certaines composantes de l'économie circulaire (l'éco-conception, l'approvisionnement durable, l'allongement de la durée d'usage, etc.) entrent donc facilement dans le cadre de la mise en place d'une démarche RSE en entreprise, et constituent autant d'opportunités de



<sup>12</sup> [https://www.challenges.fr/entreprise/coca-cola-lance-le-recyclage-a-l-infini-de-ses-bouteilles-en-france\\_14818](https://www.challenges.fr/entreprise/coca-cola-lance-le-recyclage-a-l-infini-de-ses-bouteilles-en-france_14818)

[Consulté le 04/08/17]



marketing « responsable ». Mais d'autres acteurs économique vont plus loin, et s'inspirent des principes de l'économie circulaire pour imaginer des business modèles inédits.

## b) L'économie circulaire comme nouveau business modèles

### i) L'identification de business modèles autour de l'économie circulaire

Le cabinet de conseil international Accenture a identifié 5 modèles économiques<sup>13</sup> permettant de répondre aux limites de notre système économique en amplifiant la valeur créée :

- Le modèle « Circular supplies » privilégiant l'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés et/ou recyclés en tant que matières premières. Il se traduit par l'éco-conception des produits.
- Le modèle « Resource recovery » cherchant à valoriser des produits en fin de vie.
- Le modèle « Product life extension » visant à allonger la durée de vie d'un produit par la réparation, l'upcycling et la revente.
- Le modèle « Sharing platform » cherchant à maximiser le taux d'utilisation d'un produit.
- Enfin, le modèle « Product as a service » privilégiant l'accès à l'usage d'un produit plutôt qu'à sa possession. C'est traduction de l'économie de la fonctionnalité.

### ii) La traduction de ces modèles dans la réalité : exemples

- Le modèle « Circular supplies » à travers Roll-Gom

L'entreprise Roll-Gom, dans le Nord-Pas-de-Calais, est leader européen pour la fabrication de roues de manutention à partir de granulats de pneus recyclés. Elle a ainsi fondé l'ensemble de son business modèle sur l'utilisation de matériaux recyclés (Pneus Usagés Non Réutilisables) en tant que matière première entrant dans la fabrication d'un nouveau produit (roues et roulettes). L'entreprise a mis en place une activité de transformation du caoutchouc des pneus usagés par broyage afin de pouvoir le réutiliser ensuite dans la fabrication de roues et roulettes en tant que matière première secondaire.

Site Internet : <http://www.roll-gom.com/fr/>



---

<sup>13</sup> Accenture, Circular Advantage: Innovative Business Models and Technologies to Create Value in a World without Limits to Growth, 2015

- Le modèle « Product life extension » de 727 Sailbags

L'entreprise bretonne 727 Sailbags transforme les voiles de bateaux de navigateurs célèbres en sacs, vêtements et accessoires haut de gamme. Positionnée sur « l'upcycling », elle allonge la durée de vie des matériaux « par le haut » en les transformant en nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée. Chaque création de la marque est unique, et accompagnée d'une fiche d'authentification retraçant l'histoire de la voile utilisée, du voilier dont elle est issue et de ses skippers.



Site Internet : <https://www.727sailbags.com/fr/>

- Le modèle « Product as a service » du groupe Areco

Le fournisseur de brumisateurs pour les rayons de vente primeurs Areco propose une nouvelle offre inédite en lien avec l'économie de la fonctionnalité : la location de ses équipements sous forme de « service fraîcheur » (comprenant mise à disposition du matériel, mise à jour des machines avec les dernières évolutions et maintenance), plutôt que la vente. Il s'agit pour le groupe de passer progressivement à un nouveau modèle économique en substituant à la vente d'un produit (une installation de nébulisation) la vente de l'usage de celui-ci (la performance d'un rayon frais). La valeur du produit ne se situe donc plus dans sa possession mais dans son usage.



Les entreprises s'approprient donc les nombreuses composantes de l'économie circulaire à divers degrés.

### c) Quel modèle pour le secteur de la gestion des déchets ?

Le secteur du recyclage et de la gestion des déchets constitue par excellence un secteur au cœur de l'économie circulaire. Il est dominé par de grands groupes industriels.

#### i) L'organisation de la gestion des déchets

La collecte des déchets et le traitement qui en découle sont réalisés selon trois types d'organisation.

- Les déchets ménagers et assimilés

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont organisés par le service public. Les collectivités territoriales y jouent un rôle majeur. Elles peuvent réaliser elles-mêmes les activités correspondantes, en régie directe, ou bien les confier à des prestataires privées. Le financement de ces services est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les ménages. De ces responsabilités en matière de déchets découlent la gestion de différents équipements tels que les déchetteries, centres de stockage, unités de valorisation énergétique, centres de tri et plates-formes de compostage.

- Les déchets d'activité économique

Les entreprises productrices de déchets sont elles-mêmes responsables de leur traitement et sont tenues d'organiser leur transport vers les sites de traitement. Préférant se concentrer sur leur cœur d'activité, elles ont pour la plupart recours à un prestataire extérieur.

- Gisement des filières REP

Enfin, pour les flux de déchets concernés par la responsabilité élargie du producteur (REP), c'est le metteur sur le marché qui est tenu de prendre en charge la collecte séparée et le recyclage ou le traitement des déchets issus de ses produits, ce qui permet de décharger les collectivités de cette responsabilité. Lorsque les producteurs de déchets s'organisent de manière collective, ils adhèrent à un éco-organisme. Ces derniers peuvent être de deux types :

- Financeurs: lorsqu'ils versent des soutiens financiers aux acteurs impliqués dans la gestion de la fin de vie des produits (collectivités territoriales notamment). C'est le mode de fonctionnement choisi par Eco-Emballages (filiale des déchets d'emballages ménagers).
- Opérationnels : lorsqu'ils se chargent eux-mêmes de sélectionner, piloter et auditer des prestataires de collecte et de traitement des déchets pour chaque territoire. C'est le mode de fonctionnement choisi pour la filière des DEEE. Dans ce cas de figure, les opérateurs sont choisis par une procédure de mise en concurrence dans le cadre de marchés respectant les cahiers des charges des filières REP.

## ii) Privatisation et concentration du secteur de la gestion des déchets

- Un duopole remis en cause

Le fonctionnement du secteur de la gestion des déchets (possibilité de recours à des prestataires privés, mise en concurrence) a entraîné une large tendance à la privatisation et à la marchandisation. Les opportunités en termes de marchés y sont en effet nombreuses et les déchets constituent un gisement de ressources secondaires important. Les grands groupes ne s'y sont pas trompés et le secteur a fait l'objet d'un processus de concentration important.

Ainsi, deux groupes de dimension internationale, Veolia et Suez Environnement, constituent les leaders incontestés du marché français. Après un règne sans partage<sup>14</sup>, ils voient aujourd'hui leur leadership progressivement remis en cause avec la montée en puissance d'entreprises de taille intermédiaire comme Paprec, Séché Environnement, Derichebourg, Pizzorno, Nicolin ou encore Coved (filiale de Saur). Ils doivent aussi compter sur une concurrence qui s'affirme de la part des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

- Deux géants français bien installés

Veolia Environnement est numéro un mondial des prestations de services à l'environnement. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 24,4 Mds d'euros en 2016<sup>15</sup>. Il se répartit comme suit :

- prestations de services liés à l'eau (45,7% ; n° 1 mondial),
- prestations de services de propreté (34,4% ; n° 1 mondial), dont le tri et le recyclage de matières, le traitement et la valorisation de déchets, l'incinération et le stockage,
- prestations de services énergétiques (19,9% ; Dalkia ; n° 1 européen)

Le groupe projette de doubler son chiffre d'affaire dans ses activités liées à l'économie circulaire d'ici 2020<sup>16</sup>, estimant que les déchets des pays industrialisés représentent aujourd'hui « *la principale mine du XXIe siècle* ».

---

<sup>14</sup> Chandès C - Mai 2013 – « Veolia, Suez : fin d'hégémonie pour les géants des services à l'environnement ? » <http://www.usinenouvelle.com/article/veolia-suez-fin-d-hegemonie-pour-les-geants-des-services-a-l-environnement.N196619> [Consulté le 05/08/17]

<sup>15</sup> « Présentation de la Société VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A. » <http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/cours-veolia-environnement-vie-fr0000124141-par/societe> [Consulté le 05/08/17]

Suez Environnement Company figure également parmi les principaux prestataires mondiaux de services à l'environnement, avec un chiffre d'affaires de 15,3 Mds d'euros en 2016<sup>17</sup>. Il se répartit entre :

- La collecte et le traitement de déchets (41,1% ; n° 2 européen),
  - La distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées (30,7% ; n° 2 européen),
  - D'autres activités d'ingénierie et de construction d'installations de traitement de l'eau (28,2%) assurées par sa filiale Degrémont.
- La montée en puissance de poids moyens

Véolia et Suez, deux acteurs autrefois hégémoniques, voient aujourd'hui leur position de plus en plus ébranlée par « *des acteurs de seconds rangs* ». Ce sont les conclusions d'une étude sur le marché de la gestion des déchets publiée par le groupe Xerfi - Precepta<sup>18</sup>.

Selon cette analyse, trois grands ensembles stratégiques concurrencent le duopole :

- Un groupe de « *challengers intégrés* » (Coved, Nicollin, Pizzorno, etc.) qui s'appuient sur une forte notoriété à l'échelle régionale. Leur déploiement national reste pour eux une priorité, tout comme leurs stratégies de diversification dans la valorisation des matières et dans l'amélioration des centres de tri ;
- Les « *maîtres d'un maillon* » (Inova, Séché Environnement, Tiru, etc.) qui restent des acteurs de référence dans leurs domaines. Ils se doivent néanmoins d'investir dans la modernisation de leur outil de production ;
- Les « *recycleurs* » (Paprec, GDE, Derichebourg, etc.). Régulièrement cibles des ténors de la gestion des déchets, nombreux sont les recycleurs encore indépendants qui peuvent le rester. En effet, leur accès à des gisements de déchets spécifiques et leur savoir-faire technique leur assurent un avantage concurrentiel important.

---

<sup>16</sup> « Veolia veut doubler son CA dans l'économie circulaire d'ici 2020 » <https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/veolia-veut-doubler-son-ca-dans-l-economie-circulaire-d-ici-2020-1017144.php> [Consulté le 05/08/17]

<sup>17</sup> « Présentation de la Société SUEZ ENVIRONNEMENT SA » <http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/cours-suez-environnement-sev-fr0010613471-par/societe> [Consulté le 05/08/17]

<sup>18</sup> XERFI - Juin 2012 « Le marché de la gestion des déchets à l'horizon 2015 » Precepta

### *iii) Controverses et divergences d'intérêts : l'exemple de l'Aveyron*

- L'écueil d'une définition trop restreinte de l'économie circulaire

Mais si les grands groupes se sont approprié sans réserve le concept d'économie circulaire, c'est surtout en le restreignant à la valorisation des déchets et au recyclage. En effet, pour l'association Zero Waste France<sup>19</sup>, « *promouvoir des petites initiatives locales de réemploi ou la démarche de PME développant de nouveaux business modèles [...] entraînerait un détournement des profits des groupes industriels du déchet.* » Ainsi, « *on veut bien changer le système en parlant de ce nouveau et magique modèle de l'économie circulaire, mais pas trop quand même*<sup>20</sup>. »

Pour la planète, le meilleur déchet est avant tout celui qu'on ne produit pas. Cette évidence va pourtant à l'encontre des stratégies des groupes spécialisés dans la gestion des déchets, qui cherchent à massifier les flux traités pour rentabiliser leur activité et fondent la pérennité de leur activité sur le simple fait que l'on continue à produire des déchets, recyclables ou non.

- Le projet Solena

Dans l'Aveyron, un projet de centre de tri et de stockage intitulé « Solena » né de la rencontre entre une entreprise aveyronnaise de travaux publics, Sévigné TP, et un poids lourd de la gestion des déchets, Séché environnement, suscite la résistance des habitants. Le « *pôle de valorisation et de production de ressources* » prévu se compose d'un centre de tri mécanobiologique pour les ordures ménagères résiduelles (poubelles noires), d'un méthaniseur pour les matières organiques (sans production de compost), d'un gazéificateur et, en bout de chaîne, d'une décharge.

La mobilisation contre le projet ne faiblit pas. L'association Zero Waste France soutient les contestataires, car pour elle, une bonne gestion des déchets doit passer par un tri à l'origine. Or « *Solena propose de trier des poubelles ménagères déjà mélangées et de stocker encore la moitié de ce qui arrive* ». Pour l'association, la solution passe par la réduction du volume

---

<sup>19</sup> Zero Waste France est une association de protection de l'environnement qui milite pour la réduction et une gestion plus durable des déchets.

<sup>20</sup> Lévi Alvarès D. - Septembre 2015 « L'économie circulaire : changement de paradigme ou grande esbrouffe ? » <https://reporterre.net/L-economie-circulaire-changement-de-paradigme-ou-grande-esbrouffe> [Consulté le 05/08/17]

global de déchets entrants en premier lieu, qui permettrait de diminuer d'autant les besoins en stockage. Elle promeut des outils qui ont fait leurs preuves et permettent de réduire la production de déchets comme la tarification incitative ou la mise en place d'un réseau communal de compostage.

Cet exemple illustre le fait qu'une réflexion collective autour de la réduction des déchets et l'intérêt des grands groupes industriels spécialisés dans leur gestion ne vont malheureusement pas toujours de pair.

\*\*\*\*\*

L'économie circulaire suscite ainsi aujourd'hui un engouement si important qu'on pourrait croire à un simple effet de mode. Elle s'inscrit pourtant dans une histoire plus ancienne, celle de l'économie sociale et solidaire (ESS). Les acteurs de l'ESS ont en effet fait figure de défricheurs de l'économie circulaire, bien avant que ce terme ne fasse son apparition dans notre vocabulaire.

## CHAPITRE II. LES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ACTEURS PIONNIERS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

---

De nombreuses organisations de l'ESS sont positionnées de manière historique dans le secteur de l'économie circulaire. Elles ont pleinement participé à la création et au développement des différentes filières composant ce secteur. Situées principalement en amont de la filière de gestion des déchets, elles sont également très présentes sur les activités de collecte, de tri et de recyclage.

### 1. Economie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

L'économie sociale et solidaire rassemble les entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. Le secteur bénéficie depuis 2014 d'une loi cadre, qui définit un périmètre permettant d'identifier les entreprises selon leurs statuts et leurs modalités d'entreprendre. Il englobe notamment les organismes d'insertion par l'activité économique (IAE) et par le travail protégé.

#### a) Définition et cadre légal d'un acteur économique de poids

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a posé pour la première fois en France le périmètre de l'ESS. Portée par Benoit Hamon, alors ministre délégué à l'économie sociale et solidaire, elle a notamment pour objectifs de soutenir et développer le secteur via la sécurisation du cadre juridique et la définition d'outils d'aide et de financement.

#### i) Définition de l'ESS selon la loi

L'article premier de la loi définit le secteur de l'ESS de la façon qui suit :

*« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :*

- *Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices*



- *Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.*
- *Une gestion conforme aux principes suivants :*
  - *Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.*
  - *Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »*

Les personnes morales de droit privé constituées sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations constituent les statuts historiques du secteur. Au-delà de ces acteurs traditionnels, la loi ouvre l'ESS aux sociétés à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale tel que défini dans la loi, et faisant le choix d'appliquer les principes de l'ESS (recherche d'une utilité sociale, gouvernance démocratique, etc.).

Plus qu'un secteur, l'ESS peut être considérée comme un mode d'entreprendre présent dans de nombreux domaines d'activité (santé, action sociale, loisirs, culture, banque et assurance, agriculture...).

### *ii) L'ESS, un acteur économique de poids*

La définition du cadre légal de l'ESS a permis de mieux appréhender le secteur et d'en apprécier la diversité. Les entreprises de l'ESS en France sont désormais considérées comme des acteurs économiques de premier plan présents dans de nombreux secteurs d'activités. Parmi ces derniers, cinq concentrent la majorité des salariés de l'ESS<sup>21</sup> :

- **L'action sociale** (cohésion, soin et lien social), domaine au sein duquel l'ESS constitue le premier employeur à travers une grande diversité d'associations œuvrant dans l'accueil de jeunes enfants, l'aide à domicile, l'hébergement médico-social et social et enfin l'aide par le travail (insertion de personnes éloignées de l'emploi, travail protégé et adapté pour personnes handicapées...).
- **Les sports et loisirs**, dont les établissements relèvent pour les ¾ de l'ESS.
- **Les activités financières et d'assurances**, où près d'un tiers des emplois sont portés par l'ESS, du fait du poids des mutuelles et des coopératives.
- **Les arts et spectacles**, secteur où l'ESS regroupe plus d'un quart des emplois.

---

<sup>21</sup> CNCRES « Panorama de l'économie sociale et solidaire en France » Edition 2015, 15p

- **L'enseignement**, où la présence de l'ESS est multiforme (enseignement culturel, formation d'adultes, écoles privées...)

Selon le bilan 2016 de l'emploi dans l'économie sociale<sup>22</sup> publié par Recherches et solidarités en juin 2017, l'ESS emploie 2,4 millions de salariés (soit 12,8% de l'emploi privé) et distribue chaque année plus de 57 milliards d'euros de masse salariale. Les associations, colonne vertébrale du secteur, en constituent de loin le premier employeur (77%).

En outre, le secteur est considéré comme « un moteur pour l'emploi<sup>23</sup> », avec 440 000 créations de postes sur les dix dernières années, pour une croissance de 23%. Avec près de 600 000 emplois à renouveler d'ici 2020 en raison des départs en retraite, il s'agit d'un vivier d'emplois pour les 10 prochaines années.

Pour les besoins de ce travail, nous nous intéresserons plus particulièrement à la branche « action sociale » de l'ESS et plus spécifiquement aux secteurs d'aide par le travail (insertion de personnes éloignées de l'emploi et travail protégé et adapté pour personnes en situation de handicap).

#### b) L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un secteur de l'ESS à part entière. Il s'agit d'une politique « active » de l'emploi visant à aider les personnes éprouvant des difficultés particulières d'accès à l'emploi à se réinsérer sur le marché du travail. Fruit de l'expérimentation locale de travailleurs sociaux à la fin des années 1960-70, elle a progressivement été reconnue et institutionnalisée par les pouvoirs publics avant d'être consacrée dans le code du travail par la loi de lutte contre les exclusions n°98-657 du 29 juillet 1998.

Cette dernière a notamment permis l'inscription de l'IAE dans le code du travail. L'article L5132-1 du code du travail définit en effet le secteur comme suit : « *L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en*

---

<sup>22</sup> Recherches et Solidarités - Juin 2017 « Économie sociale : bilan de l'emploi en 2016 », 12p

<sup>23</sup> « ESS : de quoi parle-t-on ? » <https://www.economie.gouv.fr/economie-sociale-et-solidaire-de-quoi-parle-t-on>

[Consulté le 07/08/16]

*vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement »*

Selon le service des statistiques du Ministère du Travail, c'est-à-dire la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques)<sup>24</sup>, le secteur mobilisait 3650 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) conventionnées par l'État en 2014, correspondant à 64 600 équivalents-temps plein.

### *i) La diversité des structures de l'IAE*

Au sein du secteur de l'IAE, il existe quatre grands types de SIAE, toutes conventionnées et recevant des financements de l'État. Leurs salariés présentent tous des difficultés socio-professionnelles et doivent faire l'objet d'un agrément par Pôle Emploi. On distingue les structures dites de production des structures de mise à disposition. Bien que possédant toutes la même finalité, chacune a ses propres spécificités qui vont influencer sur l'offre proposée aux salariés en insertion.

- Les structures de production

Deux types de SIAE embauchent directement des salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), pour une durée maximale de deux ans : les ateliers et chantiers d'insertion et les entreprises d'insertion.

Les **ateliers et chantiers d'insertion** (ACI) ne possèdent pas de personnalité juridique propre. Ils sont créés par des structures dites « porteuses », en grande majorité des associations (commune ou département par exemple), qui peuvent porter plusieurs chantiers d'insertion à la fois. Ils étaient 1 786 en activité en 2014, et employaient 45 728 personnes (34% des salariés du secteur de l'IAE). Ils n'ont pas d'objectif de rentabilité, en effet, seules 30% de leurs charges (seuil pouvant aller jusqu'à 50% dans certains cas) peuvent être couvertes par les recettes issues de leurs activités afin d'empêcher toute concurrence déloyale. Ils emploient, souvent à temps partiel, des profils particulièrement éloignés de l'emploi présentant d'importantes difficultés sociales et professionnelles.

Les **entreprises d'insertion** (EI), contrairement aux ACI, constituent de vraies entreprises au regard du marché : elles commercialisent des biens ou des services qu'elles produisent et sont

---

<sup>24</sup> Dares Résultats, Septembre 2016 « L'insertion par l'activité économique en 2014 » n°051

soumises aux règles de la concurrence. Elles étaient 904 en activité en 2014, et employaient 12 822 personnes (10% des salariés du secteur de l'IAE). La moitié d'entre elles fonctionnent sous statut associatif, l'autre moitié est constituée de sociétés commerciales. Elles accueillent des profils un peu moins éloignés de l'emploi que les ACI, parfois justement à la suite d'un premier contrat d'insertion dans un ACI.

- Les structures de mise à disposition

Deux SIAE fonctionnent selon le principe de la mise à disposition de salariés en insertion auprès d'entreprises ou de particuliers : les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et les Associations Intermédiaires (AI).

Les **entreprises de travail temporaire d'insertion** (ETTI), au nombre de 252 en 2014, ont employé 11 775 personnes soit 10% des salariés du secteur. Elles fonctionnent de la même façon qu'une agence d'intérim classique et sont soumises aux mêmes obligations et contraintes. Elles mettent à disposition d'entreprises clientes (entreprises classiques, établissements publics,...) leurs salariés en contrat d'insertion à qui elles proposent parallèlement un accompagnement socio-professionnel. Évoluant en direct avec des entreprises, elles accueillent un public capable de rejoindre rapidement une entreprise classique.

Les **associations intermédiaires** étaient 710 en activité en 2014 et employaient 59 637 personnes (soit 46% des salariés du secteur de l'IAE). Elles recrutent et accompagnent des personnes éloignées du marché du travail, en les mettant à disposition de personnes physiques (particuliers) ou morales (associations, collectivités et entreprises). Les salariés recrutés n'effectuent généralement pas une activité à temps plein étant donné que les missions qui leur sont confiées (garde d'enfants, débroussaillage, entretien de locaux, etc.) sont majoritairement ponctuelles. À la différence des ETTI, les AI ont par nature le statut d'association et accueillent par conséquent un public dont les freins à l'emploi sont plus importants.

Deux autres types de SIAE existent aujourd'hui en France, bien que moins connues que les quatre précédemment citées : les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et des Régies de Quartier (RQ).

### *ii) Les secteurs investis par les SIAE<sup>25</sup>*

Chacun des quatre types de structures de l'IAE s'est plus ou moins spécialisé dans certains domaines et recrute sur des métiers particuliers.

Près d'un tiers des salariés nouvellement embauchés travaillent dans le secteur des services à la personne ou à la collectivité. Les AI et les EI sont surreprésentés dans ce domaine :

- Au sein des EI, les premières embauches s'effectuent principalement et de manière croissante sur des métiers de services à la collectivité (47%), particulièrement dans la propreté et l'environnement urbain - collecte, tri et traitement de déchets notamment - (23%), ainsi que dans le nettoyage et la propreté industrielle (19%).
- La moitié des salariés embauchés dans les AI exercent également des métiers de services spécifiques, essentiellement dans l'aide à la personne (24%) et dans le nettoyage et la propreté industrielle.

Toutes structures confondues, près de 20% des salariés en insertion travaillent dans l'entretien des espaces naturels et des espaces verts ou à la production agricole. Les salariés des ACI y sont les plus nombreux, en effet, 38 % d'entre eux sont affectés à ce domaine.

En 2014, 12 % des salariés de l'IAE travaillaient dans le secteur de la construction, soit une baisse de 2 points en glissement annuel en raison des difficultés du secteur. Le secteur du BTP reste toutefois dominant dans les ETTI, où 40% des salariés y travaillent.

### *iii) Les publics accueillis*

Le gouvernement définit quatre catégories de personnes présentant d'importantes difficultés à la fois sociales et professionnelles pouvant bénéficier d'un contrat de travail au sein d'une SIAE :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (durée au chômage supérieure à un an),
- Les bénéficiaires de minima sociaux comme le RSA,
- Les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,
- Les travailleurs reconnus handicapés<sup>26</sup>

---

<sup>25</sup> Ibid

<sup>26</sup> « En quoi consiste l'insertion par l'activité économique (IAE) ? » <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2284> [Consulté le 07/08/2017]

Elles font l'objet d'un agrément de Pôle Emploi qui leur ouvre la possibilité de bénéficier d'un parcours d'insertion au sein d'une ou plusieurs SIAE : ce dernier repose sur une mise en situation de travail doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins à l'accès à l'emploi.

La part des publics masculins ou féminins est largement liée aux métiers proposés par les SIAE. Dans l'ensemble, le secteur embauche majoritairement des hommes, à hauteur de 58 %. Dans les ETTI, cette proportion monte jusqu'à 79 % tandis qu'elle atteint près de 70% dans les EI et les ACI. Seules les AI emploient majoritairement des femmes, à hauteur de 57 %, du fait de leur positionnement sur les métiers d'aide à la personne.

Les seniors (personnes de 50 ans et plus) concernent 18 % des embauches dans les AI, contre 13% dans les ACI et les EI et 10 % seulement dans les ETTI. À l'instar de l'emploi intérimaire classique, les jeunes de moins de 26 ans sont particulièrement représentés dans les ETTI.

Les niveaux de formation à l'embauche sont généralement faibles, l'IAE s'adressant à des publics en grande difficulté. Toutes structures confondues, 80 % des salariés recrutés ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat et 35 % inférieur au CAP.

### **c) Le travail protégé et adapté pour personnes en situation de handicap**

Les personnes handicapées sont orientées vers le secteur du travail protégé et adapté, lorsque leurs capacités professionnelles ne leur permettent pas de s'insérer dans le milieu ordinaire du travail. Ce secteur emploie plus de 150 000 personnes, dans quelques 2000 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées (EA).

Ces structures relevant de l'ESS ont toutes les deux une mission de production de biens et de services, mais se distinguent par leur fonctionnement, leur statut et celui des personnes qu'elles emploient.

#### *i) Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)*

Autrefois appelés Centres d'aide par le travail (CAT), les ESAT sont des établissements médico-sociaux qui relèvent du secteur protégé. Régis par le code de la Famille et de l'Aide Sociale, ils permettent à des personnes lourdement handicapées d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.

Les travailleurs n'ont pas le statut de salariés, mais celui d'utilisateurs. Ils touchent entre 70% et 110% du Smic. Leur entrée dans l'établissement s'effectue par admission et après évaluation de leur capacité professionnelle, qui doit être jugée inférieure à 30% de la normale.

En tant qu'établissements médico-sociaux, le fonctionnement des ESAT et la rémunération de leur personnel d'encadrement sont assurés par l'État.

### *ii) Les entreprises adaptées (EA)*

Les EA (anciennement appelées « ateliers protégés ») sont des entreprises à part entière régies à ce titre par le Code du travail. Leur effectif doit être composé d'au moins 80% de personnes reconnues travailleurs handicapés dont la capacité professionnelle est considérée comme étant supérieure à 30% de la normale.

Conçues comme des passerelles vers les entreprises classiques, les EA permettent à des travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Leurs salariés ne peuvent être rémunérés en dessous du Smic.

Le fonctionnement des EA dépend de leur chiffre d'affaire et la rémunération de leur personnel d'encadrement est assurée par les structures elles-mêmes.

### *iii) Secteurs investis et obligation d'emploi*

Selon les conclusions de l'Observatoire économique du travail protégé et adapté, six grands domaines d'activité caractérisent le secteur du travail protégé : l'entretien des espaces verts, le conditionnement, la sous-traitance industrielle, la propreté et l'entretien, la restauration et l'hôtellerie et enfin la sous-traitance administrative.

Tout employeur du secteur public ou privé comptant au moins 20 salariés doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6% minimum de son effectif salarié. Il peut toutefois s'acquitter en partie de son obligation d'emploi en faisant appel à des entreprises du secteur protégé et adapté. La collaboration avec les ESAT et les EA peut ainsi se formaliser via des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de mise à disposition de personnel.

## 2. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, incontournables dans l'économie circulaire

Selon Jacques Dasnoy, délégué général du Mouvement des entrepreneurs sociaux, les entreprises de l'ESS ont réussi à atteindre une certaine taille dans deux domaines seulement : le médico-social et l'économie circulaire. Dans ce dernier, elles font même figure de pionnières et de défricheuses, puisqu'elles s'y sont intéressées bien avant les autres<sup>27</sup>.

Les synergies entre acteurs de l'ESS et économie circulaire sont en effet anciennes.

### a) Des acteurs pionniers et innovants

#### i) *Un temps d'avance dans l'économie circulaire*

Dès les années 60, de nombreuses structures de l'ESS se sont engagées en faveur du réemploi, de la réutilisation et du recyclage de biens en fin de vie (objets, meubles, appareils électriques et électroniques). Inventives et au service de leur territoire d'implantation, elles ont petit à petit diversifié leurs activités pour répondre aux besoins locaux émergents. Elles ont pleinement participé à la création et au développement des différentes filières qui composent le secteur.

Ces structures engagées dans l'économie circulaire sont nombreuses à porter des dispositifs d'IAE. À la différence des entreprises classiques, elles ont fait le choix de mettre leurs projets d'économie circulaire au service de la lutte contre l'exclusion. Leurs activités, liées à la gestion des déchets notamment, servent de support au déploiement d'un projet social favorisant le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Elles se sont le plus souvent organisées en réseau : on compte notamment Le Mouvement Emmaüs (dont fait partie le réseau d'entreprises Le Relais), la Fédération Envie, le réseau des Ressourceries, Tissons La Solidarité (fondé par le Secours Catholique), la Fédération des entreprises d'insertion, le réseau des acteurs du Réemploi (REFER), l'Union des entreprises adaptées (UNEA), etc. Selon l'Avisé, 78% des structures de l'ESS engagées dans le réemploi

---

<sup>27</sup> Interview de Jacques Dasnoy dans HUSSON Séverin, LARPIN Eric, « Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire », La Croix, 16 février 2015. <http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Un-temps-d-avance-dans-l-economie-circulaire-2015-02-04-1276655> [Consulté le 09/08/17]



et la réutilisation sont affiliées à un réseau<sup>28</sup>. Cette structuration permet une représentation nationale segmentée par type d'acteurs, toutefois il n'existe pas à ce jour de réseau fédérant l'ensemble des structures de l'ESS autour des enjeux de l'économie circulaire.

### *ii) Une double raison à l'origine de cet investissement*

D'après André Dupon<sup>29</sup>, président du groupe Vitamine T regroupant 16 SIAE, ce n'est pas par hasard que de nombreuses SIAE ont placé l'économie circulaire au cœur de leur activité. Il explique cette spécialisation par au moins deux raisons, qui tiennent d'une part au secteur lui-même et d'autre part aux caractéristiques des activités créées.

- Un secteur laissé vacant

Les grands acteurs privés du déchet se sont longtemps désintéressés des activités de recyclage et de réemploi, considérées comme non rentables sans aides publiques. Ils ont préféré investir le champ plus lucratif de la collecte et de l'incinération et ont cherché à massifier les flux de déchets traités.

Les acteurs de l'ESS se sont donc logiquement saisis de cet espace laissé vacant et considéré comme la base même de l'économie circulaire.

- Des activités gourmandes en main d'œuvre peu qualifiée

La deuxième raison tient aux caractéristiques des emplois créés : *«Le tri et le recyclage sont des activités gourmandes en main-d'œuvre peu qualifiée»*, analyse André Dupon. Elles constituent donc une réelle opportunité pour les SIAE à la recherche d'activités supports pour déployer un projet social. À partir d'activités de tri, de réemploi ou de recyclage, les SIAE peuvent construire un parcours d'insertion constitué d'une mise en situation de travail doublée d'un accompagnement social et professionnel favorisant le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

---

<sup>28</sup> <http://www.avise.org/articles/quand-leconomie-circulaire-est-sociale-et-solidaire> Consulté le 10/08/2017

<sup>29</sup> Interview de André Dupon dans HUSSON Séverin, LARPIN Eric, « Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire », La Croix, 16 février 2015. <http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Un-temps-d-avance-dans-l-economie-circulaire-2015-02-04-1276655> [Consulté le 09/08/17]

## b) La réappropriation de leur place de précurseur

### i) *L'importance de la communication*

L'économie circulaire et le développement durable sont devenus aujourd'hui, au-delà d'un effet de mode, de réels arguments marketing sur lesquels les entreprises n'hésitent pas à appuyer leurs campagnes de communication. Ainsi les grandes marques comme les multinationales « déclarent à l'unisson leur flamme à la planète [et] s'autoproclament *ecofriendly* » pour redorer leur image de marque.

Face à ce phénomène, les structures de l'ESS, engagées depuis longtemps dans l'économie circulaire, doivent se réapproprier leur rôle de pionnières. Cette reconnaissance passe notamment par des « web campagnes » comme celle menée par Emmaüs fin 2015<sup>30</sup>. Lors de cette dernière, l'association n'a pas hésité à détourner un spot publicitaire dans lequel le géant suédois de la *fast fashion*<sup>31</sup> H&M faisait la promotion du recyclage de vieux vêtements<sup>32</sup>, pour faire remarquer que la collecte et le réemploi d'objets, vêtements compris, constituaient son activité historique depuis 1949. À travers la campagne « *Emmaüs responsable depuis 1949, éco-responsable depuis toujours* », l'association démontre avoir « *inventé avant l'heure un modèle qui conjugue les exigences - sociale, économique et environnementale - du développement durable et les principes de l'économie circulaire.* » Il s'agit pourtant d'un « *modèle [...] créé il y a plus de 65 ans... bien avant que ces concepts ne fassent leur apparition dans [notre] vocabulaire !* »

---

<sup>30</sup> Communiqué de presse : Emmaüs responsable depuis 1949, éco-responsable depuis toujours, paru le 01/12/15

<sup>31</sup> Expression anglo-saxonne utilisée pour désigner le renouvellement, le plus rapide possible, des collections d'articles de la mode vestimentaire. La fast-fashion concerne des produits à prix peu élevés qui ne sont pas destinés à être conservés d'une saison sur l'autre et a été qualifiée de « fléau écologique ».

<sup>32</sup> H&M Close the Loop – Sustainable fashion through recycled clothes : <https://www.youtube.com/watch?v=s4xnyr2mCuI>



Emmaüs, n'hésitant pas à épingleur avec humour la novlangue à l'œuvre dans le secteur (« économie circulaire », « ecofriendly », « business ethics », « Carecycle », etc.) à travers une série d'affiche (voir ci-dessus) fait remarquer que ces concepts existent et sont défendus par les structures de l'ESS depuis des décennies.

A l'instar d'Emmaüs, la Fédération Envie, qui collecte et recycle chaque année 1/3 des DEEE<sup>33</sup> français et emploie 2 600 salariés dont 2 100 en parcours d'insertion, a voulu souligner cette longueur d'avance à l'occasion de ses 30 ans, avec une campagne de communication intitulée « #30 ans d'avance ! ». La première structure Envie a en effet été créée en 1984 à Strasbourg, soit trente ans avant l'introduction du concept d'économie circulaire dans le droit français via la LTECV. Anémone Bérès, présidente de la Fédération, confirme : « *Nous avons trente ans d'avance. Quand nous nous sommes lancés dans la déconstruction de ces équipements, nous avons même précédé les contraintes qu'allait imposer la directive européenne de 2005*<sup>34</sup>. »



### ii) Les enjeux derrière la reconnaissance de ce rôle de pionniers

La reconnaissance de la présence historique du secteur de l'ESS dans l'économie circulaire est porteuse de certains enjeux qu'il convient de souligner.

<sup>34</sup> Interview de Anémone Bérès dans HUSSON Séverin, LARPIN Eric, « Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire », La Croix, 16 février 2015 [Consulté le 10/08/17]

Dans un rapport de 2016, le Groupe d'experts de la Commission européenne (GECES) sur l'entrepreneuriat social insiste sur le rôle de précurseurs qu'ont joué les entreprises de l'ESS dans l'économie circulaire et sur l'importance pour les États-membres de le reconnaître :

*« Il est important de reconnaître que, dans plusieurs États membres, l'économie sociale et les entreprises sociales ont été des pionnières dans le domaine de l'économie circulaire et continuent d'en être des précurseurs. L'Union et les États membres pourraient bénéficier davantage de la capacité d'innovation des entreprises sociales en ce qui concerne le développement de l'économie circulaire si celles-ci avaient accès à un soutien et à une assistance appropriés afin de réaliser pleinement leur potentiel »<sup>35</sup>.*

La Commission européenne, dans sa communication intitulée « Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire », souligne également :

*« Les PME, et notamment les entreprises sociales, apporteront une contribution essentielle à l'économie circulaire : elles sont particulièrement actives dans des domaines tels que le recyclage, la réparation et l'innovation. Toutefois, elles doivent également relever des défis spécifiques, tels que l'accès au financement<sup>36</sup>. »*

Le renforcement du soutien nécessaire aux entreprises de l'ESS afin qu'elles libèrent tout leur potentiel passe ainsi par la pleine reconnaissance de leur rôle de défricheur en matière d'économie circulaire.

### **3. Les secteurs de l'économie circulaire investis par les structures de l'ESS oeuvrant dans l'aide par le travail**

Selon la CRESS Midi-Pyrénées, un peu plus de la moitié des entreprises de l'ESS investies dans l'économie circulaire œuvrent dans le champ de l'insertion ou du handicap. Leur motivation première à la création d'une activité dans le secteur est de lutter contre l'exclusion et de contribuer à l'insertion de personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle et/ou de handicap. Leur objet premier est avant tout social, qu'il s'agisse de SIAE ou d'entreprises agissant dans le champ du handicap (EA, ESAT).

Très souvent, leurs stratégies se concentrent sur un segment particulier de la gestion des déchets, en amont sur le réemploi, la réutilisation et la réparation ou plus en aval sur la

---

<sup>35</sup> European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, October 2016.

<sup>36</sup> « Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire » <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52015DC0614> [Consulté le 10/08/17]

collecte, le tri et le recyclage. Enfin, certaines structures développent d'autres activités en lien avec l'économie circulaire, comme l'éco-conception, la consommation responsable ou encore l'économie de la fonctionnalité.

#### a) Les activités de réemploi, réutilisation et réparation

Les structures de l'ESS constituent les acteurs historiques des champs du réemploi, de la réparation et de la réutilisation. Étant donné la confusion fréquente entre le réemploi et la réutilisation, il peut être utile de rappeler la différence entre ces deux termes.

##### i) Point sur la terminologie

Les termes de réemploi et de réparation ont été différenciés clairement pour faciliter la mise en œuvre de la réglementation dans différents contextes d'activités<sup>37</sup> :

Le **réemploi** constitue l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, à priori lui donnera une seconde vie. Contrairement à la réutilisation, le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Le réemploi constitue donc une composante de la prévention des déchets et non un mode de traitement.

La **réutilisation** est une opération en plusieurs étapes qui s'amorce lorsque le propriétaire d'un bien usagé s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi (exemple : dans une borne d'apport volontaire). Le bien prend alors un statut de déchet, avant de subir une opération de traitement lui permettant de retrouver son statut de produit. Il peut alors bénéficier à un nouveau détenteur qui lui donnera une seconde vie.

Le terme de réparation est lui utilisé dans son sens « commun » de remise en fonction d'un bien.

##### ii) Le fonctionnement de ces structures

Certaines structures de l'économie sociale et solidaire (SIAE, ESAT ou EA) cherchent à concilier utilité sociale et activité économique autour du réemploi, de la réutilisation et de la réparation. Elles peuvent être généralistes (Emmaüs, le réseau des Ressourceries, etc.) ou spécialisées dans la réutilisation d'objets particuliers (Envie, etc.). Elles peuvent récupérer

---

<sup>37</sup> ADEME - Édition 2012 « Réemploi, réparation et réutilisation » Synthèse, 17p

directement des produits provenant de particuliers ou d'entreprises, et ont parfois également des accords avec les éco-organismes afin d'avoir accès aux points de collecte pour effectuer une récupération sélective d'équipements réparables.

On distingue les termes Recyclerie et Ressourcerie. « Ressourcerie » est une marque déposée et ne peut pas être utilisée sauf pour désigner le réseau de la marque. « Recyclerie » est à employer de façon générique. Bien que les termes soient différents, ils désignent tous les deux des centres ayant pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets).

### *iii) Illustrations*

- Entreprise d'insertion

L'association **Envie ERG** (Électroménager Rénové Garanti) Lorraine est née en 1991 autour de l'idée suivante : collecter des appareils électroménagers usagés afin de les reconditionner et de les vendre dans ses surfaces de vente, et utiliser cette activité économique comme support à un projet social visant à créer des emplois pour les personnes qui en sont éloignées.



Agréée entreprise d'insertion par l'État, Envie Lorraine produit chaque année 4000 appareils, du lave-linge au four intégrable, et les revends à 50% du prix marché environ, afin de permettre à chacun de s'équiper, indépendamment de ses conditions de ressources. L'association a développé de nombreux services associés tels que la livraison, le SAV à domicile et la vente de pièces détachées. Elle fait partie d'un réseau d'une cinquantaine d'entreprises qui compte 30 ateliers de rénovation d'appareils électroménagers à l'instar de celui de Lorraine, répartis sur l'ensemble du territoire français.

**Site Internet :** <http://envie-nancy.fr/> ou <http://www.envie.org/>

- Chantiers d'insertion

L'association parisienne **Rejoué**, créée en 2012, porte un chantier d'insertion dont l'activité principale est la collecte, le nettoyage, la réparation, et la revente à moitié prix des jouets ayant déjà servi. Pour donner une seconde vie aux jouets collectés, elle emploie une quinzaine de personnes en parcours d'insertion. Les jouets revendus, conformes aux normes





de sécurité, sont nettoyés avec des produits respectueux de l'environnement et testés avant leur mise en vente afin de garantir leur bon état de fonctionnement. Claire Tournefier, fondatrice et actuellement co-directrice de l'association, témoigne : « *Le succès est au rendez-vous et les clients ne manquent pas : les crèches, les associations, les particuliers, les assistantes maternelles...Le stock doit être suffisant pour toutes ces demandes !* » Un premier pas vers une économie circulaire du jouet que 4 autres structures sur le même modèle s'efforcent de mettre en place en France.

**Site Internet :** <http://rejoue.asso.fr/>

La **Collecterie** est un chantier d'insertion situé à Montreuil (93) dont l'activité consiste à collecter des déchets réutilisables selon 3 modalités : à domicile, en local de réemploi



chez les bailleurs sociaux et en apports volontaires. Une fois triés, ils sont nettoyés, réparés ou transformés pour les relancer dans le cycle de la consommation ordinaire. Bien que la Collecterie revende toutes sortes d'objets de réemploi (bibelots, vaisselle, livres, bijoux, jouets, etc.), elle a fait des meubles sa spécialité. Ils retrouvent une nouvelle vie à travers leur rénovation et leur customisation différents via ateliers (menuiserie, tapisserie, peinture, couture). Association adhérente au Réseau des Ressourceries, la Collecterie accueille une dizaine de personnes éloignées de l'emploi en parcours d'insertion.

**Site Internet :** <http://lacollecterie.org/>

Les ateliers et chantiers d'insertion **SoliCycle** récupèrent des vélos destinés au rebut et les remettent en état ou les valorisent sous forme de pièces détachées. Les vélos sont récupérés en masse en déchetteries, via des campagnes en pied d'immeuble ou bien directement auprès de particuliers. L'adhésion à l'association (16€ par an) permet aux usagers



d'accéder à des ateliers d'auto-réparation, où ils sont accueillis et conseillés dans l'entretien de leur vélo par des salariés en parcours d'insertion. En parallèle, SoliCycle a développé une activité d'entretien de flottes de vélos pour les collectivités et les entreprises, et propose de nombreuses animations autour du vélo. 5 ateliers SoliCycle sont implantés en Île-de-France et accueillent 8 à 12 salariés en parcours d'insertion chacun.

**Site Internet :** <http://solicycle.org/>

- Entreprise adaptée

**ATF Gaia** emploie en tant qu'Entreprise Adaptée 80% de travailleurs handicapés dans ses effectifs de production. Située en Seine et Marne, elle propose aux entreprises de racheter leur ancien parc informatique pour lui donner une seconde vie sur le marché des matériels informatiques d'occasion et des pièces détachées reconditionnées, à travers la réparation ou le réemploi. Elle offre à ses employés des conditions de travail adaptées à leur handicap et s'investit dans leur accompagnement (organisation du transport, accès au logement, au crédit).



**Site Internet :** <http://www.atf-gaia.fr/>

### **b) Les activités de collecte, de tri et de recyclage**

De nombreuses structures d'aide par le travail ont également investi le secteur de la collecte, du tri et du recyclage qui, gourmand en main d'œuvre peu qualifiée, constitue un excellent support à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi. On distingue les acteurs pleinement intégrés au marché concurrentiel intervenant dans le cadre d'une filière REP, des acteurs intervenant sur d'autres gisements moins organisés ou sur des matières organiques.

#### *i) Les acteurs intervenants dans le cadre de la REP*

Il s'agit de structures de l'ESS professionnalisées et spécialisées, dont l'activité est intégrée au marché concurrentiel dans une filière REP. Leur activité économique, bien développée, repose essentiellement sur l'obtention de marchés. À ce titre, elles doivent proposer des prestations compétitives à même de concurrencer le secteur marchand classique.

- Envie 2e Lorraine

Envie 2e Lorraine est une entreprise d'insertion prestataire de collecte, de tri, de regroupement et de valorisation des DEEE pour le compte d'Eco-systèmes, le principal éco-organisme en charge de la filière. Elle collecte annuellement 15 000 tonnes de DEEE sur la région Lorraine qui sont ensuite regroupés sur sa plateforme logistique de Toul (54) et triés suivant 4 flux (écrans, petits appareils en mélange, gros électroménager froid et





hors froid). Les appareils sont ensuite traités en interne (notamment les écrans à tubes cathodiques), ou orientés vers les filières de démantèlement correspondantes.

Ces activités lui permettent de déployer son projet social et de proposer plus d'une quarantaine de postes à des personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles. A l'instar d'Envie 2e Lorraine, le réseau Envie compte une trentaine de sites de collecte et de recyclage des DEEE répartis sur le territoire français.

**Site Internet :** <http://envie-nancy.fr/qui-sommes-nous/envie-2e-lorraine/>

- Recyc matelas

Recyc matelas est également une entreprise d'insertion intervenant dans le cadre d'une filière REP, celle des DEA literie (Déchets d'Éléments d'Ameublement) pour le compte de l'éco-organisme correspondant, Eco-mobilier.



Son activité consiste à démanteler matelas et sommiers en fin de vie pour valoriser autant que possible les matériaux qui en sont issus. Pour ce faire, l'entreprise emploie des personnes éloignées du monde du travail et compte deux implantations en France, en Gironde et dans les Yvelines.

Site Internet : <http://www.recyc-matelas.fr/>

## *ii) Les acteurs intervenants sur des gisements plus diffus*

Les acteurs organisés autour de gisements plus diffus, bien que n'intervenant pas en tant que prestataires d'un éco-organisme dans le cadre d'une filière REP, n'en sont pas moins organisés.

- Elise

Le réseau Elise rassemble depuis 1997 des entreprises adaptées et des entreprises d'insertion autour d'une activité commune : la collecte et le recyclage de l'ensemble des déchets de bureau (papier et carton en premier lieu, mais aussi plastiques souples, bouteilles plastiques, gobelets, canettes en fer ou en aluminium, piles, cartouches d'encre d'imprimantes et fax, etc.). Expert multi-déchets devenu le n°1 français de la collecte et du



recyclage du papier de bureau, le réseau emploie à travers ses 32 implantations des personnes en situation de handicap ou traversant des difficultés sociales et ou professionnelles.

**Site Internet :** <http://www.elise.com.fr/>

- Les Ateliers du Bocage

La société coopérative d'intérêt collectif « Les ateliers du Bocage », membre d'Emmaüs, est à la fois une entreprise d'insertion et une entreprise adaptée. Elle intervient sur la région des Deux-Sèvres dans de nombreux domaines d'activité, dont la collecte et le tri de consommables bureautiques, le recyclage et le réemploi de matériels informatiques et téléphoniques, la fabrication et le recyclage de palettes en bois, la collecte des déchets d'emballages et l'entretien des espaces verts.



**Site Internet :** <http://ateliers-du-bocage.fr/>

- Valespace

L'entreprise d'insertion Valespace, implantée à Chambéry, réceptionne l'ensemble des déchets recyclables collectés par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Savoie Déchets.



Depuis sa création en 1995, elle lutte contre l'exclusion en proposant à des personnes en difficultés un emploi autour du tri des déchets ménagers recyclables et des déchets industriels. Détenue à 61% par TIRU (groupe EDF), elle propose un parcours d'insertion à une trentaine de personnes chaque année.

### *iii) Les acteurs intervenant sur des déchets organiques*

De nombreuses structures ont également investi le secteur de la collecte, du tri et du recyclage de déchets organiques (déchets verts ou alimentaires) pour développer un projet d'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

- Moulinot Compost & Biogaz

Moulinot Compost & Biogaz, SAS parisienne créée en 2013, collecte et trie les biodéchets issus de la restauration, et les valorise par



méthanisation (biogaz, électricité, chaleur, engrais) et par compostage. Elle développe par ailleurs un projet social visant à proposer des parcours d'insertion et de qualification professionnelle à destination de personnes éloignées de l'emploi.

**Site Internet :** <http://www.moulinot.fr/>

- Le projet « pain perdu » de l'ESAT du Prat (56)

L'ESAT « Les ateliers du Prat », ouvert depuis 1977 dans la ville de Vannes, accueille 94 personnes reconnues travailleurs handicapés. Il a développé un projet innovant consistant à recycler les invendus des boulangeries et des grandes surfaces en partenariat avec la Banque alimentaire. Les pains sont triés par les travailleurs de l'ESAT puis broyés et incorporés à de l'alimentation animale. En bout de chaîne, une coopérative agricole rachète la chapelure pour approvisionner ses 5 000 éleveurs adhérents.



- Bio Yvelines Services

Bio Yvelines Services est une entreprise d'insertion dont l'activité (la récupération et la valorisation de déchets verts) est le support à un projet social visant à favoriser la réinsertion de personnes en situation d'exclusion. Elle collecte des déchets végétaux (végétaux et les bois d'élagage) issus d'entreprises du paysage ou de collectivités et les valorise sur sa plate-forme de compostage de 10 000 m<sup>2</sup> afin de les commercialiser sous forme de compost et de paillage de bois. Elle accompagne une dizaine de personnes en parcours d'insertion par an.



**Site Internet :** <http://www.bioyvelines.fr/>

### c) Autres activités en lien avec l'économie circulaire

Au-delà des activités en lien avec le réemploi et la gestion des déchets, certaines structures de l'ESS ont investi d'autres secteurs de l'économie circulaire comme l'éco-conception, la consommation responsable ou encore l'économie de la fonctionnalité.

### *i) Eco-conception*

- Apij'bat

Convaincue que l'activité économique est source d'inclusion pour les personnes en difficultés, l'entreprise d'insertion Apij'bat, implantée à Saint Denis, emploie 25 personnes éloignées de l'emploi autour d'activités de construction et de rénovation écologique. Spécialisée dans l'éco-construction, elle privilégie l'usage de matériaux écologiques et dispose d'un savoir-faire reconnu dans le domaine de la construction de structures en ossature bois.



**Site Internet :** [www.apijbat.com/](http://www.apijbat.com/)

- Treez

Treez est une marque de la société Gifts for Change. La start-up commercialise des bracelets et des accessoires éco-conçus dont la fabrication est confiée à des travailleurs en situation de handicap employés au sein d'un ESAT en Ariège. Chaque création est conçue de manière à limiter son impact sur l'environnement : bois issu de forêts éco-gérées certifiées, matières recyclées et recyclables, refus des procédés de fabrication polluants tels que certains types de vernis et solvants, etc. La marque lutte contre la déforestation en s'engageant à planter un arbre pour chaque bijou acheté.



**Site Internet :** <https://treez.org/>

- Sineo

Sineo, réseau d'entreprises d'insertion, a développé depuis 2005 un concept innovant de nettoyage de véhicules sans eau et à la main avec des produits d'origine naturelle. La conception du service proposé vise à en minimiser les impacts environnementaux : lors d'un nettoyage, SINEO économise environ 100 litres d'eau par véhicule par rapport à un procédé classique.



Le réseau compte aujourd'hui plus de 40 centres répartis sur tout le territoire.

**Site Internet :** <http://www.sineo.fr/>

## *ii) Consommation responsable*

- Les Jardins de Cocagne

Les Jardins de Cocagne sont des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale, créés à partir d'associations loi 1901. Leur activité de production de légumes biologiques est le support à un projet social visant à favoriser l'insertion de personnes éloignées du monde du travail. Leur production est distribuée sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs. Les 101 Jardins regroupés au sein du Réseau Cocagne ont employé en 2016 environ 4 000 salariés en insertion.



*Réseau Cocagne*

**Site Internet :** <http://www.reseaucocagne.asso.fr/>

- L'ESAT Biocat

L'ESAT Biocat, en Loire Atlantique, propose au sein d'un restaurant self ouvert à tous un large choix d'entrées, plats, fromages et desserts élaborés sur place par des travailleurs en situation de handicap à partir de produits frais et biologiques. Les légumes en particulier sont issus du potager de l'établissement et sont également proposés à la vente au sein d'un magasin BIO.



**Site Internet :** <http://www.biocat.fr/>

## *iii) Economie de la fonctionnalité*

- Ecocup

Ecocup, agréée entreprise d'insertion depuis 2010, propose la vente et/ou la location de gobelets réutilisables à tous les organisateurs de manifestations. L'entreprise, établie à Céret dans les Pyrénées-Orientales, intervient sur plus de 300 manifestations en France et à l'étranger. Elle emploie des personnes en difficultés sociales et professionnelles ainsi que des personnes en situation de handicap à travers plusieurs partenariats avec des ESAT et des EA.



**Site Internet :** [www.ecocup.fr](http://www.ecocup.fr)

- Alsace Eco-service

Alsace Eco Services est une association strasbourgeoise qui propose à ses clients un service de location et nettoyage de couches lavables écologiques en coton bio. Moyennant un abonnement mensuel, chaque client se fait livrer chaque semaine le nombre de couches nécessaires à son bébé, et le livreur repart avec les couches lavables sales. La fabrication des couches est confiée à un ESAT et la partie lavage/séchage est sous-traitée à une entreprise d'insertion locale.



**Site Internet :** <http://www.alsace-ecoservices.org/>

Il faut noter que de nombreuses structures interviennent sur plusieurs champs de l'économie circulaire à la fois. Ainsi, le réseau des entreprises d'insertion **Le Relais** récupère des vêtements, des chaussures et plus généralement tout textile usagé : les pièces en bon état sont revendues en boutique (réemploi) tandis que les autres sont recyclés et transformés en matière isolante pour le bâtiment (réutilisation), offrant par là même une possibilité de consommation responsable à de potentiels acheteurs.

## CHAPITRE III. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ESS : DES COMPLÉMENTARITÉS ÉVIDENTES ET DES OPPORTUNITÉS À SAISIR.

Ce n'est pas par hasard que les principes de l'économie circulaire et de l'ESS se croisent et se complètent si souvent : ces deux économies ont en commun d'exister et de se développer en réponse à des besoins de société sur un territoire donné. Elles apportent ainsi des réponses innovantes à des besoins locaux non couverts par l'économie marchande<sup>38</sup>. Par exemple, une SIAE employant des personnes éloignées de l'emploi autour d'une activité en lien avec l'économie circulaire remplit plusieurs rôles sociétaux: elle répond tout à la fois aux besoins sociaux et environnementaux de son territoire.

### 1. ESS et économie circulaire : un air de famille

Les synergies possibles entre économie circulaire et ESS sont nombreuses : elles partagent une forte dynamique d'innovation, un ancrage dans les territoires et une nécessaire coopération entre acteurs. L'ESS est d'ailleurs à l'origine de modes de coopération territoriaux inédits, qui facilitent la mise en œuvre de démarches d'économie circulaire. Elle peut ainsi apporter une contribution pratique au développement de l'économie circulaire.

#### a) Une forte dynamique d'innovation

L'économie circulaire est par essence synonyme d'innovation. Elle suppose en effet de rompre avec la logique linéaire dominante pour inventer de nouveaux modes de consommation et de production moins dispendieux.

Or l'ESS constitue sans conteste un terrain fertile pour l'innovation. De tout temps, les structures relevant de cette économie ont investi des secteurs d'activité novateurs et proposé des alternatives concrètes pour travailler, consommer ou encore épargner autrement. Il paraît donc logique que l'ESS constitue un terreau de développement fertile pour l'implémentation de l'économie circulaire. Ces deux économies ont également en commun d'autres dynamiques.

---

<sup>38</sup> Rebaud A - Novembre 2016 « Économie circulaire et ESS : complémentarités et synergies. » Pour la solidarité, Notes d'analyse, 24p

## b) Des dynamiques territoriales et collaboratives qui se rejoignent

### *i) Le mode de gouvernance de l'ESS favorise la collaboration*

Dans l'économie circulaire, le besoin de croisements est une évidence. Pour économiser, réutiliser, recycler, les acteurs d'un territoire ont besoin de faire connaissance et d'interagir au-delà des canaux traditionnels.

L'instauration de dynamiques collaboratives par les entreprises du secteur privé classique peut constituer un frein culturel à la mise en place de démarches d'économie circulaire telle que l'écologie industrielle, notamment en raison du partage d'information qu'elle suppose.

Il est ainsi plus facile aux structures de l'ESS d'appliquer les principes de l'économie circulaire puisqu'elles intègrent déjà des méthodes collaboratives dans leur fonctionnement. Leur mode de gouvernance, démocratique, prévoit en effet la participation des associés, des salariés et des parties prenantes et favorise donc la coopération entre acteurs.

### *ii) Un ancrage territorial fort*

La notion de territoire est primordiale pour mettre en place une démarche d'économie circulaire, qui doit nécessairement intégrer le principe de proximité. Les territoires sont par ailleurs au cœur de l'économie du réemploi et des déchets et constituent donc l'échelle pertinente pour faire progresser les projets liés à l'économie circulaire. Ces derniers sont ainsi expérimentés au niveau local et mobilisent souvent l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Ancrées localement, les entreprises de l'ESS constituent un excellent moteur de développement de l'économie circulaire. Elles sont en effet réputées pour leur proximité liée à leur échelle d'intervention locale et entretiennent un lien privilégié avec les collectivités et les citoyens<sup>39</sup>.

Au plus près des enjeux locaux, les structures de l'ESS puisent leur force dans leur capacité à répondre aux besoins des acteurs du territoire et à saisir les opportunités émergentes pour développer des activités économiques non délocalisables. En tant qu'actrices de la transformation sociétale, elles sont sensibles aux enjeux environnementaux. Elles encouragent les dynamiques territoriales autour de l'économie circulaire à travers leur rôle

---

<sup>39</sup> CRESS Bourgogne - Septembre 2015 - Focus « L'économie circulaire : une opportunité pour l'ESS ? », 12p



d'accompagnement au changement et à la transition vers une économie plus sobre en ressources naturelles.

### *iii) Illustration : Envie 2e Lorraine et la démarche d'écologie industrielle*

Envie 2e Lorraine, entreprise d'insertion intervenant dans le cadre de la filière REP des DEEE, collecte et traite annuellement 15 000 tonnes de DEEE sur la région Lorraine. L'entreprise a organisé le regroupement des gisements collectés en 2014 en relocalisant ses activités sur le site de l'ancienne usine Kleber à Toul.

Convaincue de l'importance de réussir son nouvel ancrage territorial et habituée à travailler sur une dynamique collaborative, Envie 2e Lorraine est devenue animatrice de la démarche d'écologie industrielle et territoriale Terres de Lorraine en 2015. Considérée selon l'ADEME comme l'un des sept piliers de l'économie circulaire, l'écologie industrielle constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

À ce titre, Envie 2e Lorraine cherche à mettre en relation les acteurs économiques du territoire afin de faciliter l'émergence de synergies. L'entreprise s'investit pleinement dans l'accompagnement à la transition vers une économie plus circulaire en s'appuyant sur des principes de coopération, de mutualisation et d'ancrage territorial.

En savoir plus : <http://www.dei-terresdelorraine.com/>

### **c) L'ESS porte de nouveaux mode de coopération territoriaux**

#### *i) La conceptualisation des pôles territoriaux de coopération économique*

L'ESS a fait des dynamiques de coopération territoriale sa spécialité. À contre-pied d'une culture de la compétition, elle favorise les dynamiques de coopération territoriale.

C'est cette volonté qui a conduit le labo de l'ESS<sup>40</sup> à porter le concept des Pôles Territoriaux de coopération économique (PTCE), repris dans l'article 9 de la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 :



---

<sup>40</sup> Le Labo de l'ESS, association reconnue d'intérêt général, se définit lui-même en tant que « think tank [construisant], par un travail collaboratif, des axes structurants de l'économie sociale et solidaire, à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires ».

« Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

Il paraît logique que cette forme de coopération inédite entre acteurs d'un territoire ait été initiée par des organisations de l'ESS. Ces dernières, par leurs finalités sociétales, leurs modes de gouvernance et leur ancrage territorial, contribuent à faire prévaloir coopération et mutualisation entre acteurs à une échelle locale.

### *ii) Le rôle des PTCE dans l'emploi et l'économie circulaire*

Les PTCE peuvent notamment avoir vocation à revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement, par la redynamisation de filières et la création d'emplois. Véritables outils structurant des dynamiques de coopération territoriale, ils sont par ailleurs nombreux à s'être spécialisés dans des thématiques en lien avec la gestion locale des déchets.

- Le PTCE Florange Écologie Industrielle et Insertion (Florange e2i)

Le PTCE Florange e2i est un projet d'écologie industrielle qui s'inscrit sur le territoire du Val de Fensch en Moselle. Porté par l'entreprise d'insertion VALO', il se propose de développer l'emploi solidaire en améliorant la gestion des déchets produits sur le territoire. Sur la base d'un diagnostic initial d'écologie industrielle des entreprises implantées dans les parcs d'activités locaux, le PTCE souhaite mettre en réseaux les entreprises, les acteurs de l'ESS, les collectivités territoriales et les Universités afin de proposer des prestations de mutualisation, de logistique autour des déchets et de valorisation des matières, autant d'activités susceptibles de générer des emplois accessibles à des personnes éloignées du monde du travail.



En savoir plus : <http://www.fe2i.fr/>

- Le Pôle Eco-Ter de l'agglomération d'Epinal

Le Pôle Eco-Ter est le fruit de la réflexion d'acteurs institutionnels (Communauté d'Agglomération d'Epinal, Conseil Départemental des Vosges), de l'insertion (entreprise d'insertion Reval Prest, chantiers d'insertion portés par l'AMI)



et de la collecte et du traitement des déchets (SICOVAD et SMD) autour de « *l'écologie, l'économie circulaire, sociale et solidaire sur le territoire de l'agglomération d'Épinal* ».

Il s'inscrit dans la démarche nationale de création de PTCE et s'articule autour d'un projet de mutualisation d'un site regroupant des activités enclines à favoriser le réemploi (recyclerie, repair café), à participer à l'éducation à l'environnement et à développer des circuits courts (jardin partagé).

En savoir plus : <http://www.poleecotervosges.org/>

- Le PTCE Économie Circulaire du Pays de Morlaix

Le PTCE du Pays de Morlaix vise la création de coopérations et de mutualisations entre acteurs économiques et territoriaux dans l'objectif de développer de nouvelles pratiques, activités et emplois durables dans le champ de l'économie circulaire. Il s'agit dans un premier temps de faire



émerger des activités liées au réemploi, au recyclage et à la valorisation des déchets en lien avec le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage de Morlaix Communauté. Les principaux chantiers identifiés concernent l'alimentation (valorisation des invendus agricoles et industriels), le BTP (réemploi des matériaux de la déconstruction) et les couches lavables (étude de faisabilité d'un service de location-entretien).

\*\*\*

Cette culture de la coopération territoriale, initiée par des acteurs de l'ESS, reçoit de plus en plus de soutien des collectivités, tout particulièrement lorsqu'elle croise les enjeux de l'économie circulaire. La Région Grand Est a ainsi récemment lancé un appel à manifestation d'intérêt intitulé « *initiatives territoriales* » à destination des structures de l'ESS, ciblant notamment « *la structuration de filières locales créatrices d'activités/services non délocalisables* » en lien avec le recyclage et l'économie circulaire (voir : <http://grandest.fr/ami-initiatives-territoriales/>)

## 2. L'économie circulaire, un gisement d'emplois adaptés à des parcours d'insertion

Les enjeux environnementaux et sociétaux constituent depuis toujours des opportunités de création d'emplois. Si l'ESS a su s'en saisir à travers le développement d'activités de réemploi et de recyclage, plusieurs études récentes montrent que le potentiel d'emplois liés au développement de l'économie circulaire en France est encore important. Ces activités, majoritairement intensives en main d'œuvre peu qualifiée, peuvent convenir à des personnes en parcours d'insertion.

### a) L'économie circulaire, combien d'emplois ?

Les activités intégrant une démarche d'économie circulaire constituent encore un terreau de développement d'emplois, pour les SIAE comme pour les structures travaillant dans le domaine du handicap.

#### *i) Le passage vers une économie plus circulaire, porteur d'emplois, implique des réallocations sectorielles*

Si la transition vers une économie plus circulaire devrait permettre le développement de nouveaux secteurs porteurs d'emplois, elle aura cependant également un impact négatif sur certains secteurs traditionnels de l'économie dite « linéaire ». Elle devrait ainsi occasionner une réallocation sectorielle positive d'emplois, les activités de l'économie circulaire étant considérées comme plus intensives en travail que les secteurs industriels classiques qui détruisent de l'emploi<sup>41</sup>.

Les études prospectives d'une transition vers une économie circulaire s'accordent à dire que globalement, cette évolution sera créatrice d'emplois. Il n'existe pour autant pas d'étude globale cherchant à évaluer le potentiel de l'économie circulaire en terme d'emplois en France.

Adrian Deboutière et Laurent Georgeault ont réalisé la première étude d'impact sur le potentiel macroéconomique d'une généralisation de l'économie circulaire<sup>42</sup> en France. Ils se

---

<sup>41</sup> Joly C., Douillard P. - Avril 2016 « L'économie circulaire, combien d'emplois ? » France Stratégie, La Note d'Analyse n°46

<sup>42</sup> Deboutière A., Georgault L. - 2015 « Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? » Institut de l'économie circulaire, Étude bibliographique

sont basés sur l'état des lieux de chaque pilier défini par l'ADEME en terme d'emplois, tout en déplorant l'insuffisance d'études macro-économiques sur le secteur.

En s'appuyant sur les études existantes, ils ont dressé un état des lieux de l'emploi dans l'économie circulaire en France et ont estimé que les activités relevant du périmètre de l'économie circulaire représentaient près de 600 000 emplois.

### *ii) Estimations secteur par secteur*

En se basant sur la même méthodologie, les auteurs précédemment cités sont arrivés à une estimation du potentiel de création d'emplois dans l'économie circulaire.

- Recyclage, réemploi, réutilisation

A. Deboutière et L. Georgeault soulignent, en se basant sur une étude de l'ADEME sur les dynamiques de création d'emplois dans la gestion des déchets, que plus on augmente dans la hiérarchie de traitement des déchets promue par l'économie circulaire et la réglementation, plus le nombre d'emplois créés est important. L'ADEME considère en effet qu'en moyenne, le traitement de 10 000 tonnes de déchets se traduit par la création d'un équivalent temps plein (ETP) s'il y a mise en décharge, de 3 à 4 ETP en cas de valorisation par incinération, compostage ou méthanisation, de 11 ETP si les déchets sont menés en centre de tri et de 50 ETP en cas de démantèlement de produits usagés complexes.

Par ailleurs, le potentiel inexploité de l'industrie du réemploi et de la réutilisation reste important et seule une infime partie des produits en fin vie susceptibles de faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation sont valorisés de la sorte. Par le biais d'une politique volontariste dans le domaine, l'ADEME estime que 10 000 à 20 000 emplois peuvent être créés dans le domaine<sup>43</sup>. Le secteur de la réparation est également en plein développement.

- Approvisionnement durable

L'approvisionnement durable constitue un pilier de l'économie circulaire particulièrement large, dès lors il est particulièrement difficile d'estimer le potentiel de création d'emplois correspondant. Une estimation élaborée à partir d'un scénario médian de l'ADEME conduirait

---

<sup>43</sup> ADEME - Édition 2012 « Réemploi, réparation et réutilisation » Synthèse, 17p

dès 2030 à la création de 330 000 emplois, principalement dans les secteurs des énergies renouvelables et des transports collectifs.

- *Ecologie industrielle, éco-conception et économie de la fonctionnalité*

Ces pratiques nouvelles constituent autant de voies de création de valeur novatrices susceptibles de générer de nombreux emplois. Il n'existe pour autant peu ou pas d'étude globale sur leur potentiel de création d'emplois.

L'éco-conception et l'écologie industrielle, parce qu'elles permettent de réduire les coûts voire de réaliser des économies importantes, constituent d'importants avantages concurrentiels améliorant la compétitivité des entreprises et ont par là même un effet positif sur l'emploi. L'ADEME estime par exemple que l'évolution de la part des meubles éco-conçus sur le marché de 30 à 50 % permettrait de consolider 3 500 emplois dans le secteur<sup>44</sup>.

Quant à l'économie de la fonctionnalité, elle permet de lisser l'activité par rapport aux cycles économiques, d'améliorer la prévisibilité des recettes, de fidéliser les clients et d'augmenter les profits - les activités de services étant généralement plus rentables-. L'ADEME estime ainsi que la mise en pratique de cette économie par Michelin aurait entraîné la création de 800 nouveaux emplois.

Bien que difficilement quantifiable précisément, la transition vers une économie circulaire sera donc génératrice de nombreux emplois dans chacun des piliers défini par l'ADEME. Qu'en est-il des caractéristiques des emplois créés ?

### *b) L'économie circulaire, quels types d'emplois ?*

L'économie circulaire devrait être en mesure de répondre à plusieurs problématiques récurrentes sur les marchés de l'emploi européens en favorisant la création d'emploi peu ou moyennement qualifiés, pérennes et équitablement répartis sur les territoires.

#### *i) Des emplois intensifs en main d'œuvre peu qualifiée*

Les emplois créés par la transition vers l'économie circulaire requièrent un large éventail de qualifications : si un haut niveau est requis pour l'innovation, la conceptualisation de

---

<sup>44</sup>ADEME - 2012 « Économie circulaire : bénéfices socioéconomiques de l'écoconception et de l'écologie industrielle » Ademe & Vous, Stratégie & Études N°33

nouvelles boucles de production ou l'écoconception, ce sont principalement des emplois à qualification moyenne ou faible qui seront créés pour entretenir les boucles de matières (réemploi, recyclage...) <sup>45</sup>.

L'économie circulaire nécessite ainsi le développement de secteurs requérant une main d'œuvre peu ou moyennement qualifiée. Son développement peut donc constituer une opportunité pour cette catégorie de la population active, la plus vulnérable au chômage, ainsi qu'un support d'activités adapté à des personnes en parcours d'accès à l'emploi.

### *ii) Des emplois perennes au plus près des territoires et non délocalisables*

L'économie circulaire permet un rééquilibrage des territoires par une répartition plus équitable des emplois. En effet, les activités d'allongement de la durée de vie des produits et de gestion des déchets nécessitent une présence physique et une proximité avec les consommateurs. On estime ainsi que globalement, les régions et les secteurs professionnels enregistrant actuellement les plus forts taux de chômage seront ceux qui bénéficieraient le plus de ces créations d'emploi <sup>46</sup>.

De même, le passage vers une économie de la fonctionnalité implique une proximité géographique entre producteurs et consommateurs. La vente de l'usage, à l'inverse de celle du bien, comprend en effet l'entretien et les réparations. Elle n'est donc pas exportable.

La nécessité d'une présence physique à proximité des consommateurs se traduit par l'impossibilité de délocaliser ces activités. Les emplois créés dans le secteur sont donc pérennes et non soumis au risque de la délocalisation <sup>47</sup>.

L'économie circulaire constitue donc encore un gisement d'emplois adaptés au développement d'activités supports à des projets d'insertion à destination de personnes éloignées du monde du travail. Le développement de cette économie peut constituer, en outre, un levier pour le secteur de l'ESS.

---

<sup>45</sup> Deboutière A., Georgault L. - 2015 « Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? » Institut de l'économie circulaire, Étude bibliographique

<sup>46</sup> Idem

<sup>47</sup> Rebaud A.- Novembre 2016 « Économie circulaire et emploi : enjeux et perspectives. » Pour la Solidarité, Notes d'analyse



### 3. La montée en puissance de l'économie circulaire est porteuse d'opportunités pour l'ESS

L'essor du concept d'économie circulaire permet aux structures de l'ESS d'avoir recours à de nouveaux leviers de développement et d'améliorer leur reconnaissance et leur crédibilité.

a) L'engouement autour de l'économie circulaire donne accès à de nouveaux leviers

i) La possibilité de nouveaux financements via la multiplication d'appels à projets économie circulaire ouverts à l'ESS

La montée en puissance de l'économie circulaire constitue une belle opportunité pour l'ESS : cela peut lui donner accès à de nouveaux financements, qui lui font défaut. Les programmes dédiés aux projets d'économie circulaire se multiplient en effet et prennent souvent en compte les structures de l'ESS. La communauté d'agglomération de l'Albigeois a ainsi lancé en 2015 pour la deuxième année consécutive un appel à projets intitulé "*Économie Circulaire et Économie sociale et solidaire*", doté de 25000€ de subventions (voir affiche ci-contre).

Plus récemment, la métropole de Lyon a lancé un appel à manifestation d'intérêt s'adressant aux acteurs de l'ESS et aux entreprises classiques souhaitant développer des

projets expérimentaux autour de l'économie circulaire et de la réduction du gaspillage, avec à la clé une subvention de 15 000 euros par projet et un accompagnement personnalisé.

On constate ainsi ces dernières années une multiplication des appels à projet économie circulaire ouverts aux structures de l'ESS, qu'ils proviennent des collectivités ou de l'État à travers l'ADEME.

Julien Pilette, fondateur de GECCO, une entreprise solidaire d'utilité sociale qui collecte et valorise des huiles de friture en biodiesel, estime ainsi que l'appropriation par les pouvoirs publics et les entreprises des enjeux d'économie circulaire a concrètement aidé la structure





dans ses levées de fonds, ses demandes de subvention et ses tours de tables auprès de financeurs<sup>48</sup>.

### *ii) La prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique*

La commande publique, à la fois des collectivités locales et de l'État, représente un marché de plusieurs milliards d'euros par an. L'inclusion de clauses sociales et environnementales permet une meilleure prise en compte de l'impact social et environnemental des offres soumises. Cette pratique constitue donc un des leviers de l'achat responsable et permet d'améliorer l'accès des entreprises de l'ESS aux marchés publics.

L'adoption d'un schéma de la commande publique socialement et écologiquement responsable est devenue obligatoire avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'ESS du 31 juillet 2014. Elle concerne toutes les collectivités à partir de 100 millions d'euros d'achat. La LTECV y ajoute une dimension environnementale en imposant d'y intégrer des critères liés à l'économie circulaire.

La ville de Paris s'est ainsi fixé l'objectif de stimuler l'essor de l'économie circulaire à travers l'adoption d'un schéma de la commande publique responsable<sup>49</sup>. Celui-ci prévoit, outre un doublement du nombre de marchés comprenant des clauses d'insertion, la prise en compte de nouvelles clauses d'économie circulaire dans ses marchés. La ville envisage notamment de privilégier une économie d'usage, de favoriser les pratiques de réemploi et de recyclage ainsi que la mise en place d'une politique d'achats exemplaires : papier 100% recyclé, vaisselle non jetable et produits à base de plastiques recyclés.

À l'instar de la ville de Paris, de plus en plus de collectivités intègrent à leurs commandes des clauses spécifiques aux activités de l'économie circulaire. Les entreprises de l'ESS investies dans le secteur voient par conséquent leur accès aux marchés publics amélioré : cela leur donne accès à des financements et leur permet de se diversifier vers des supports d'activités plus rentables, constituant souvent un soutien indispensable au maintien d'activités qui ne le sont pas. L'utilisation du levier que constitue la commande publique contribue également à leur changement d'échelle.

---

<sup>48</sup> Interview de Julien Pilette dans « ESS et économie circulaire, le couple moteur d'un nouveau développement ? » La lettre du RTES, n°25, Novembre 2015

<sup>49</sup> « Paris adopte un schéma de la commande publique » <https://www.paris.fr/actualites/paris-adopte-un-schema-de-la-commande-publique-3376> [Consulté le 18/08/17]

b) Les structures de l'ESS œuvrant dans l'économie circulaire, de mieux en mieux reconnues

i) *La montée en puissance du concept d'économie circulaire a entraîné dans son sillage un gain de crédibilité pour les structures de l'ESS*

L'appropriation par les pouvoirs publics et les entreprises des enjeux de l'économie circulaire a permis aux structures de l'ESS déjà actives dans le secteur de bénéficier d'une meilleure reconnaissance de la part de ces derniers. Julien Pilette, dont l'entreprise collecte et valorise des huiles de friture en biodiesel, témoigne<sup>50</sup> : « *Nous étions en avance. Nous avons gagné en crédibilité et discutons aujourd'hui d'égal à égal avec de grands groupes. Nous ne sommes [désormais] plus considérés comme des 'hippies' ».*

En effet, les acteurs de l'ESS œuvrant dans l'économie circulaire ont longtemps été considérés comme des structures idéalistes ou utopiques ayant investi des secteurs d'activités marginaux. Ils se réapproprient aujourd'hui leur place de précurseurs (voir Chapitre 2) à l'heure où le concept d'économie circulaire a le vent en poupe.

La reconnaissance par les pouvoirs publics passe également par la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique via l'instauration de clauses spécifiques (voir supra).

ii) *ESS et économie circulaire, à la croisée des stratégies régionales*

Le concept d'économie circulaire fait aujourd'hui l'unanimité et les nouvelles régions s'emparent pleinement de cette problématique. Elles ont d'ailleurs, compte tenu de leurs compétences à la fois dans l'économie, les déchets, l'environnement et l'emploi, de plus en plus tendance à croiser leurs politiques d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire<sup>51</sup>.

---

<sup>50</sup> Interview de Julien Pilette dans « ESS et économie circulaire, le couple moteur d'un nouveau développement ? » La lettre du RTES, n°25, Novembre 2015

<sup>51</sup> « L'ESS est une opportunité pour l'économie circulaire... et vice versa ! » <http://www.avise.org/actualites/less-est-une-opportunite-pour-leconomie-circulaire-et-vice-versa> [Consulté le 18/08/17]

La Région Grand Est, par exemple, nomme dans son document d'orientations budgétaires 2017 un paragraphe « ESS et économie circulaire ». Elle y affirme vouloir mettre « *l'accent sur l'économie circulaire, dont l'ESS est l'une principales actrices*<sup>52</sup>. »

L'économie circulaire est intégrée aux politiques publiques régionales via le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Si pour certaines régions comme la Bretagne, l'économie circulaire est considérée comme un sujet transversal ne faisant pas obligatoirement partie de l'ESS, pour d'autres comme l'Ile de France ou la Normandie, les deux sujets sont liés et appartiennent au même pilier<sup>53</sup>. Toutefois, et malgré ces différences, les synergies entre économie circulaire et ESS sont systématiquement reconnues. L'essor de la problématique de l'économie circulaire entraîne donc naturellement dans son sillage la reconnaissance des acteurs de l'ESS.

---

<sup>52</sup> « Orientations budgétaires 2017 » [http://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2016/10/10-21-16-dpresse-ob\\_2017\\_grand\\_est.pdf](http://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2016/10/10-21-16-dpresse-ob_2017_grand_est.pdf) [Consulté le 18/08/17]

<sup>53</sup> <http://www.avise.org/actualites/quelle-prise-en-compte-de-leconomie-circulaire-dans-les-srdeii> [Consulté le 18/08/17]

## CHAPITRE IV. PISTES DE DÉVELOPPEMENT

Si les grands groupes privés du déchet se sont longtemps désintéressés des activités de recyclage et de réemploi, ce n'est aujourd'hui plus le cas. Ils ont désormais pris conscience qu'il y avait de l'or dans nos poubelles et y ont identifié une manne économique et de rentabilité non négligeable. L'époque où les acteurs de l'ESS étaient seuls sur ce marché est ainsi révolue<sup>54</sup>. Dans ce contexte, les structures de l'ESS souhaitant tirer parti des opportunités offertes par l'économie circulaire pour pérenniser ou développer une activité d'insertion par l'emploi, doivent mettre en œuvre des stratégies de développement spécifiques.

Les grands acteurs privés du déchet « *nous respectent, mais la concurrence est forte [précise André Dupon, Président de Vitamine T, regroupant 16 SIAE]. On se retrouve souvent face à eux dans les appels d'offres. Mais l'arrivée de ces groupes est aussi une opportunité pour nous. Elle nous pousse à innover. À coopérer aussi, parce que seuls, nous ne parviendrons pas à répondre à tous les besoins de l'économie circulaire* »<sup>55</sup>.

### 1. Se diversifier ou se spécialiser...deux stratégies de développement pouvant être complémentaires

Les structures de l'ESS doivent sans cesse s'adapter pour assurer leur pérennité face à la concurrence des opérateurs privés. Fortes de leurs capacités d'expérimentation, elles peuvent faire le choix de diversifier leurs activités en réponse aux besoins des acteurs du territoire, ou bien décider de monter en compétitivité sur un secteur en particulier. Ces deux stratégies ne sont pas complètement contradictoires comme l'illustre le cas d'Envie 2e Lorraine.

#### a) Le choix de la diversification

La stratégie de diversification, basée sur le développement de nouvelles activités, peut permettre à une entreprise de renforcer sa résistance face aux fluctuations du marché.

---

<sup>54</sup> « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? » La lettre du RTES, n°25, Novembre 2015.

<sup>55</sup> Interview de André Dupon dans Husson S., Larpin E., « Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire », La Croix, 16 février 2015. <http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Un-temps-d-avance-dans-l-economie-circulaire-2015-02-04-1276655> [Consulté le 09/08/17]

### *i) Une stratégie plébiscitée*

Conscientes des dangers liés à une mono-activité, les entreprises de l'ESS sont de plus en plus nombreuses à faire le choix de la diversification. Cette stratégie se révèle en effet particulièrement efficace en termes de répartition des risques. Le développement de nouvelles activités support signifie par ailleurs une offre de postes en insertion plus importante et plus variée pour les SIAE.

Pour Mathieu Grosset, Directeur de l'entreprise d'insertion Juratri, la diversification des activités est vue comme une manière d'avoir « *un temps d'avance sur le marché* »<sup>56</sup>. Pour les structures investies sur des activités en lien avec une filière REP, elle va de pair avec une veille stratégique afin d'anticiper les évolutions réglementaires liées aux filières et de gagner éventuellement de nouveaux marchés.

On observe ainsi une stratégie de diversification dans les cinq études de cas menées par l'Avise en 2014<sup>57</sup>. L'atelier d'insertion Recycl'up, par exemple, a sécurisé son modèle économique en développant des activités complémentaires à son projet de fabrication de meubles et d'objets éco-conçus à partir de matières délaissées : il propose aujourd'hui des prestations de collecte sur mesure pour le compte de certains professionnels et collectivités.

Quant à l'entreprise d'insertion Tri'Vallées, elle a souhaité prévenir les risques liés à la sous-traitance de marché, dont elle était très dépendante au démarrage de son activité. Elle s'est ainsi peu à peu tournée vers un modèle économique centré sur la diversification d'activités en développant progressivement la collecte et la valorisation de déchets issus de 5 filières différentes : les papiers, cartons et archives (2004), les skis usagés (2006), les DEEE (2007), les déchets organiques (2010) et le textile (2011). Elle s'est également diversifiée dans d'autres secteurs tels que la propreté urbaine, le transport et la logistique et représente aujourd'hui près de 150 emplois.

### *ii) La diversification par essaimage : le cas d'Envie Autonomie*

En 2014, l'entreprise d'insertion Envie Anjou (Maine et Loire) s'est intéressée au secteur du matériel médical et plus particulièrement à celui des aides techniques liées à la mobilité

---

<sup>56</sup> « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? » La lettre du RTES, n°25, Novembre 2015.

<sup>57</sup> AVISE - Septembre 2014 « Économie circulaire et innovation sociale - 5 études de cas »

(fauteuils roulants, déambulateurs, lève-personne, etc.). Ces appareils ne rentrent à ce jour dans aucune filière REP et il n'existe pas de solution durable concernant leur devenir lorsqu'ils ne sont plus utilisables ou utilisés. Parallèlement, des personnes éprouvent des difficultés à s'équiper, pour des raisons administratives (droits à la Sécurité sociale non ouverts), financières (matériel peu ou pas remboursé) ou de délais (besoins urgents).

Fort de ce double constat, l'entreprise a lancé une activité innovante intitulée « Envie Autonomie » en appliquant son savoir-faire technique de rénovation d'électroménager au secteur du matériel médical. Cette activité consiste à collecter le matériel qui n'est plus utilisé, à le rénover et l'aseptiser pour le distribuer avec toutes les garanties et à prix réduits aux particuliers et aux établissements sanitaires et médico-sociaux.

Le succès de cette expérimentation d'économie circulaire autour des aides techniques a entraîné son essaimage au sein du réseau Envie. Cinq entités se sont positionnées pour dupliquer le modèle imaginé par Envie Angers en l'adaptant aux réalités de leur propre territoire : Rennes (Bretagne), Nancy-Toul (Lorraine), Strasbourg (Alsace), Lyon et St Etienne (Rhône Alpes).

The screenshot displays the website for 'Envie Autonomie', which is described as 'L'Offre Solidaire pour l'Autonomie'. The navigation menu includes 'QUI SOMMES-NOUS?', 'NOS SERVICES', 'NOTRE OFFRE', 'ACTUALITÉS', and 'CONTACT'. Contact information for Angers (02 41 34 39 81) and Rennes (02 99 38 28 97) is provided, along with a Facebook link and a 'Nos coups de coeur' button. The main banner features a smiling child in a wheelchair holding a teddy bear, with the text 'LE MATÉRIEL MÉDICAL RÉNOVÉ GARANTI - CONFORMITÉ, ET TRANQUILLITÉ SUR TOUTE LA FRANCE'. Below this, five service categories are listed with corresponding images and starting prices: 'FAUTEUILS ROULANTS MANUELS' (69 €), 'FAUTEUILS ROULANTS ELECTRIQUES' (489 €), 'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE' (35 €), 'ASSISTANCE AUX SOINS DE LA PERSONNE' (15 €), and 'AUTRES MATÉRIELS D'AIDE À LA PERSONNE' (15 €).

Figure 3 : Capture d'écran du site Internet d'Envie Autonomie

La diversification par essaimage d'une activité innovante et déjà expérimentée avec succès constitue donc une option intéressante pour les entreprises de l'ESS, qui bénéficient ainsi de

retours d'expérience et de conseils pertinents. Cette démarche s'appuie sur trois dynamiques importantes qui caractérisent ces structures : l'innovation, la collaboration et enfin la mise en pratique au plus près des besoins du territoire.

#### b) Le choix de la spécialisation

La stratégie de la spécialisation consiste pour une entreprise à faire le choix d'un domaine d'activité privilégié.

##### i) *Une stratégie qui permet d'améliorer sa compétitivité*

L'entreprise ayant choisi de mettre en œuvre une stratégie de spécialisation concentre ses efforts sur un domaine d'activité en particulier afin d'améliorer son avantage compétitif. Cela lui permet de réduire ses coûts grâce aux phénomènes d'économies d'échelle et à l'effet d'expérience, et donc d'améliorer sa rentabilité. Cette stratégie est intéressante lorsque les potentialités de croissance du marché sont avérées et que l'entreprise envisage d'en conquérir une part plus importante.

Parmi les acteurs de l'ESS, la stratégie de spécialisation est essentiellement mise en œuvre par les entreprises d'insertion dont l'activité entre dans le cadre d'une filière REP. En tant que prestataires d'un éco-organisme, ces dernières doivent être capables de répondre aux appels d'offre de manière compétitive pour pouvoir être sélectionnées lors du renouvellement des marchés.

Le cahier des charges des éco-organismes inclut un pourcentage d'activité dédié à l'insertion, ce qui a permis aux acteurs de l'ESS de se positionner au démarrage de la filière. Néanmoins, il leur est de plus en plus difficile de perdurer face aux grands acteurs privés du déchet car la procédure d'appel d'offres fait l'objet d'une importante négociation, et les exigences sont de plus en plus élevées. Face à ces logiques, la mise en œuvre d'une stratégie de spécialisation afin de monter en compétitivité s'impose.

Pour les salariés en insertion, l'intérêt d'une telle démarche réside dans une meilleure préparation au monde du travail, via l'instauration de rythmes et d'exigences proches de ceux d'une entreprise classique. Toutefois, la montée en productivité induite par l'application d'une stratégie de spécialisation va de pair avec une baisse des besoins en main d'œuvre, entraînant une diminution de la masse salariale et donc des postes ouverts à des personnes en parcours



d'accès à l'emploi. Une des réponses à ce dilemme peut être l'instauration parallèle d'une stratégie de diversification vers de nouvelles activités créatrices d'emplois.

### *ii) Etude de cas d'Envie 2e Lorraine*

L'entreprise d'insertion Envie 2e Lorraine s'est spécialisée sur son activité de collecte, de regroupement et de traitement des DEEE pour le compte d'Eco-système. Elle cherche sans cesse à améliorer ses process et sa productivité afin d'optimiser, autant que possible, ses coûts de production. Sa démarche est essentielle car elle intervient dans le cadre d'un marché où la concurrence est agressive et où les appels d'offre, régulièrement renouvelés, font l'objet d'une importante négociation sur les prix.

Pour ce faire, l'entreprise investit régulièrement dans l'amélioration des outils de travail (redimensionnement de la flotte de véhicules, renouvellement des moyens de manutention, conception d'un nouveau système de pesée, etc.). Elle a également mis en place de nombreux indicateurs et objectifs à atteindre, en collecte comme en manutention, et continue d'investir dans sa démarche qualité afin d'anticiper les multiples normes et exigences réglementaires auxquels les acteurs de la filière sont soumis.

Grace à un système de management intégré Qualité Sécurité Environnement, Envie 2e Lorraine favorise une démarche d'amélioration formalisée.



Les sites de Toul et de Pompey sont certifiés par l'AFNOR selon les exigences de la Norme Internationale ISO 14001 pour leurs activités respectives de collecte et de regroupement des DEEE et de traitement des appareils tubes cathodiques. Cette certification repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

Par ailleurs, le site de Pompey a obtenu en 2014 le label Weeelabex (WEEE -DEEE en anglais- LABEL of EXcellence). Cette reconnaissance porte sur le respect de standards définis par une association européenne de 42 éco-organismes autour de la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets.



Ces actions renforcent le professionnalisme des équipes, et notamment des salariés en insertion. L'entreprise, consciente que la hausse de la productivité en découlant entraîne une baisse des besoins en main d'œuvre, investit parallèlement dans la diversification de ses activités avec l'ouverture fin 2015 d'une unité de traitement de matelas usagés pour le compte



d'Eco-mobilier et l'expérimentation en 2017 d'une activité de rénovation de matériel médical lié à la mobilité.

## 2. Innover vers de nouvelles activités

Les acteurs de l'ESS, caractérisés par leurs fortes capacités d'innovation, font souvent le choix d'une stratégie de développement tournée vers de nouvelles activités ainsi que l'exploration de marché de niches.

### a) Expérimenter des démarches innovantes

Les entreprises de l'ESS, pionnières sur les activités de collecte et de réemploi dans les années 1970, le sont aujourd'hui dans la fabrication d'isolants à partir de déchets. L'entreprise d'insertion Le Relais a en effet créée en 2007 une nouvelle gamme d'isolation thermique et acoustique pour le bâtiment



fabriquée à partir de coton recyclé. Confrontée depuis une dizaine d'années à une baisse de la qualité des textiles, et à la recherche d'une solution de recyclage pour les vêtements collectés alternative à l'incinération, le Relais s'est mis en quête de nouveaux débouchés. C'est ainsi qu'est né le Métisse®, isolant conçu à partir de textiles non ré-employables, défibrés puis transformés pour constituer des laines d'isolation performantes et de haute qualité<sup>58</sup>.

L'ESS et notamment les SIAE sont en effet constamment à la recherche de nouvelles activités pouvant constituer un support à leur projet social. Elles constituent des acteurs économiques qui se distinguent par leurs capacités d'innovation et d'invention de nouveaux modèles économiques. Pour assurer leur pérennité face à la concurrence des opérateurs privés, elles doivent sans cesse s'adapter et innover. Leur force réside dans leur faculté à répondre aux besoins des acteurs du territoire et à saisir les opportunités émergentes. Leur capacité d'expérimentation et leur souplesse sont autant d'atouts pour devenir des acteurs clés du développement de l'économie circulaire.

---

<sup>58</sup> « Qu'est-ce que Métisse® ? » <http://www.lerelais.org/aussi.php?page=metissee> [Consulté le 22/08/17]

Les nouvelles formes de production et de consommation engendrées par l'économie circulaire offrent en effet des potentialités de développement importantes pour les entreprises de l'ESS, dans les déchets mais aussi dans les transports, la construction, l'alimentation et l'agriculture ou bien encore l'énergie.

### b) Un rôle de défricheur sur des activités de niche

Les structures de l'ESS, grâce à leurs capacités d'innovation, excellent dans l'exploration de niches de marché non encore investies par des opérateurs privés. Il peut s'agir de la valorisation de déchets qui sont peu ou pas pris en compte par les entreprises classiques, le plus souvent en raison d'une quantité ou d'une qualité jugée insuffisante pour générer un taux de rentabilité estimé satisfaisant. Ainsi, en se concentrant sur des activités de niche présentant un potentiel de développement, elles évitent de subir de plein fouet la concurrence exercée par les grands opérateurs privés dotés de fortes capacités d'investissement.

Les SIAE ont été parmi les premières à expérimenter et à développer des solutions originales de tri et valorisation sur de nombreux types de déchets. De par leur positionnement sur des niches à faible valeur ajoutée que les entreprises classiques n'investissent pas, elles constituent souvent un chaînon important et nécessaire au développement d'une filière.

- Etude de cas : Les valoristes bourguignons

Le chantier d'insertion « Les valoristes bourguignons » poursuit un double objectif : l'insertion de personnes éloignées de l'emploi par la collecte et le recyclage de déchets issus de plusieurs filières innovantes. L'association porteuse s'est spécialisée au démarrage dans plusieurs micro-filières très précises : celles du châssis au vitrage non brisé (PVC, bois, aluminium), du plastique souple d'emballage, du polystyrène expansé, des plaques de plâtre et chutes de plâtre, de la glassine (papier complexe : support d'étiquettes adhésives) et enfin des roues (déjantage).



L'équipe des Valoristes Bourguignons propose 5 prestations de collecte de proximité. Une fois collectés, les déchets sont déchargés sur une plateforme et dispatchés dans les ateliers de démantèlement en vue de leur recyclage et valorisation via les différentes filières. La mise en œuvre des activités du chantier d'insertion a nécessité plus de 4 ans de travail en amont dont 30 mois de recherches autour des filières identifiées et 18 mois d'attente pour l'obtention de

l'agrément ACI. Sa fondatrice, Delphine Chouvet, rencontrée à Nancy en mars dernier, fait état d'un secteur en grande évolution nécessitant une veille permanente. Elle témoigne également des difficultés traversées et des obstacles surmontés, d'ordre économique, politique ou encore technique. L'exploration de nouvelles niches est en effet complexe et nécessite beaucoup de persévérance et de travail en réseau (recherche de partenaires financiers, institutionnels et commerciaux) pour aboutir.

### 3. S'appuyer sur des dynamiques de coopération comme levier de développement

Le modèle sous-tendu par l'économie circulaire suppose la collaboration entre acteurs. D'après Christian du Tertre, professeur en sciences économiques à l'université Paris-Diderot, le modèle d'économie circulaire « *demande de créer de la synergie entre acteurs, des nouvelles formes de coopération, entre le public et le privé en décloisonnant des approches pour créer de la valeur partagée. Nous entrons dans une approche transversale qui demande une approche intersectorielle, et de la coopération inter-filières*<sup>59</sup> ».

Les structures de l'ESS, fortes de leur culture de la coopération, peuvent apporter une contribution essentielle à la mise en relation de différents acteurs et faciliter ainsi le développement de l'économie circulaire.

#### a) Dynamiques de coopération inter-entreprises de l'ESS

Les acteurs de l'ESS ont tout à gagner à se regrouper, à collaborer davantage et à mutualiser moyens et compétences.

C'est ce constat qui a conduit plusieurs structures de l'ESS Gersoises, dont diverses SIAE, à la constitution d'un collectif de travail autour d'un projet de Pôle Gersois de l'ESS. L'enjeu du pôle est de répondre, par la coopération, à un besoin de développement des activités des structures, de leurs emplois et des services rendus à l'ensemble de la population<sup>60</sup>.

Au sein de ce pôle, formalisé sous forme d'association en 2015, les acteurs ont souhaité travailler autour de plusieurs axes communs, dont le "réemploi et recyclage", secteur d'activité sur lequel plusieurs d'entre eux étaient investis. Les objectifs principaux étaient de

---

<sup>59</sup> Rebaud A. - Novembre 2016 « Économie circulaire et ESS : complémentarités et synergies. » Pour la solidarité, Notes d'analyse, 24p

<sup>60</sup> CRESS Midi-Pyrénées - Décembre 2015 « Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées » Focus #5, 100p

créer et pérenniser des emplois sur le département et d'optimiser la réutilisation et le recyclage des déchets par la mise en place d'une coopération renforcée entre les acteurs. À travers la mise en œuvre de plusieurs axes, le projet a facilité l'accès aux gisements et l'apport volontaire et amélioré la visibilité des structures via une communication globale et l'organisation d'évènements.

Cette dynamique de coopération instaurée entre acteurs de l'ESS a ainsi eu des impacts très positifs, non seulement pour l'activité des structures impliquées mais également sur l'approfondissement de la démarche d'économie circulaire à l'échelle du département du Gers.

### **b) Dynamiques de coopération entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques**

L'initiation de partenariats avec des entreprises privées constitue également un levier à développer pour les structures de l'ESS, qui peuvent notamment faire valoir leur savoir-faire technique en matière de collecte, de tri, etc. Ce type de coopération facilite le déploiement des projets. L'ESS y gagne en activité et en professionnalisation et les entreprises de l'économie classique y voient une opportunité d'améliorer leur image. En outre, ces pratiques constituent pour les SIAE autant d'opportunités d'établir des passerelles vers l'emploi pour les publics accueillis.

#### *i) Une offre de prestations pour les entreprises*

Un volume non négligeable d'entreprises de l'ESS a développé une offre de services à destination des entreprises, notamment pour la collecte et le démantèlement de leurs déchets : collecte de DEEE, cartouches, papiers, destruction d'archives, traitement de déchets industriels, etc.

L'entreprise d'insertion bretonne « La Feuille d'érable » a par exemple développé toute une gamme de prestations à destinations des entreprises. Elle propose ainsi une offre complète de collecte des déchets de bureau intitulée *Adalia* consistant à prendre en charge l'ensemble des déchets de bureau, à savoir les gobelets, lampes, plastiques rigides/souples, toners/cartouches, piles, etc. Ces produits sont ensuite triés et orientés vers des filières de valorisation locales, le plus souvent en lien avec des entreprises de l'ESS. La Feuille d'érable propose également à la vente différents produits à base de papier recyclé.

En effet, les entreprises de l'ESS peuvent également devenir fournisseurs pour des entreprises classiques, comme l'ESAT « Les Genêts d'or » qui approvisionne l'entreprise Cellaouate en papier pour la fabrication d'isolant. Le directeur de l'établissement confie avoir « *vu dans la collecte et le tri de papier une activité particulièrement adaptée à nos travailleurs handicapés* ». Une fois trié, le papier est transformé par l'entreprise Cellaouate en ouate de cellulose, un isolant écologique performant<sup>61</sup>.

Une forte professionnalisation est incontournable pour se positionner sur des marchés de prestation envers les entreprises et y être reconnu. Afin d'accroître et de consolider la place de l'ESS sur ces activités, le développement d'une offre de services lisible et d'une communication autour de ces services apparaît indispensable. L'intégration dans des démarches d'écologie industrielle peut également permettre le développement d'opportunités d'affaires autour des déchets des entreprises.

#### *i) La cotraitance, une clé pour accéder à de nouveaux marchés concurrentiels*

La co-traitance entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques s'exprime surtout dans les filières REP fonctionnant par appels d'offres. Les volumes traités sur ces marchés sont en effet souvent importants et les entreprises de l'ESS gagnent en capacité et en légitimité en s'alliant à de grands groupes<sup>62</sup>.

À titre d'exemple, Envie 2e Bretagne a obtenu 2 marchés en co-traitance avec des grands groupes : celui de la dépollution et du recyclage du Gros Electroménager Hors Froid en co-traitance avec le groupe industriel Derichebourg pour le compte d'Ecosystèmes depuis 2012, et celui du traitement des matelas en fin de vie en co-traitance avec le groupe industriel Véolia pour le compte d'Eco-mobilier depuis 2014.

La Fédération Envie et le groupe Derichebourg ont d'ailleurs célébré récemment leurs « *10 ans de partenariat au service de l'économie circulaire et solidaire* ». Une collaboration qui donne lieu à 87 postes en parcours d'insertion répartis sur 6 sites en France : à Rennes (voir exemple ci-dessus), mais également à Bordeaux, Gennevilliers, Toulouse, Lyon et enfin

---

<sup>61</sup> « Solidarité. L'économie selon Cellaouate et les Genêts d'Or » <http://www.letelegramme.fr/local/finistere-nord/morlaix/ville/solidarite-l-economie-selon-cellaouate-et-les-genets-d-or-24-09-2011-1441326.php> [Consulté le 23/08/17]

<sup>62</sup> Réemploi et recyclage : quelles perspectives pour l'ESS en Bretagne ? Rapport d'étape, mars 2016. CRESS Bretagne

Nancy. Ainsi à Colomiers par exemple, Envie Toulouse et Derichebourg ont monté ensemble une filiale spécialisée sur le traitement industriel des petits appareils en mélange. La SAS est détenue à 50% par chaque société.

Ces démarches de co-traitance permettent aux entreprises de l'ESS de se maintenir et de se développer sur des marchés importants, auxquels elles n'auraient sans doute pas accédé en temps normal. Toutefois, elles restent encore marginales et réservées aux entreprises de l'ESS proches du secteur marchand telles que les entreprises d'insertion.

\*\*\*

L'intérêt croissant des grands groupes pour le secteur de l'économie circulaire et la montée de la concurrence à l'œuvre dans le secteur pousse donc les entreprises de l'ESS à mettre en œuvre diverses stratégies de développement pour assurer leur pérennité. Fortes de leurs complémentarités avec l'économie circulaire, elles peuvent notamment se diversifier, innover, se spécialiser et enfin coopérer, au plus près des besoins de leur territoire d'implantation.

## CONCLUSION

L'engouement actuel autour de l'économie circulaire peut lui donner un air de mode. Bien que le concept traduise des besoins actuels de plus en plus nombreux et de plus en plus imposants, il s'inscrit pourtant dans une histoire plus ancienne, celle de l'économie sociale et solidaire. Les acteurs de l'ESS font en effet figure de précurseurs dans les secteurs du réemploi et de la gestion des déchets. La reconnaissance graduelle de leur place de pionniers participe à leur légitimation et confirme leur statut d'acteurs incontournables du secteur.

Les modèles de l'ESS et de l'économie circulaire convergent en effet sur de nombreux points : ils proposent de nouvelles formes d'entreprendre basées sur des dynamiques d'innovation et des principes de collaboration en réponse à des besoins ancrés dans les territoires.

Les entreprises de l'ESS présentent ainsi de nombreux atouts pour le développement de l'économie circulaire et constituent de véritables laboratoires d'initiatives innovantes. De leur côté, les nouvelles formes de production et de consommation engendrées par l'économie circulaire offrent d'importantes potentialités de développement pour les entreprises de l'ESS. Les SIAE, en particulier, ont tout à gagner à investir ce champ : parce qu'elle est et sera créatrice de nombreux emplois, en majorité peu qualifiés et ancrés dans les territoires, l'économie circulaire constitue une réelle opportunité d'inclusion pour des personnes éloignées de l'emploi.

La montée en puissance de l'économie circulaire est porteuse d'opportunités pour les entreprises de l'ESS : elle améliore notamment leur reconnaissance et leur donne accès à de nouveaux financements. L'investissement par les SIAE de ce champ d'activités porteur crédibilise leur rôle d'entreprise à part entière, au-delà de leur projet social, auprès des partenaires économiques du territoire.

Le récent intérêt du secteur privé pour l'économie circulaire est positif, bien qu'il faille faire la distinction entre les projets porteurs de sens et le greenwashing. En effet, seules, les entreprises de l'ESS ne parviendront pas à répondre à tous les besoins de l'économie circulaire. L'investissement de ce secteur par les entreprises classiques, bien qu'il augmente la concurrence, ouvre par ailleurs de nouvelles modalités de collaboration.

Les acteurs de l'ESS, forts de leurs synergies avec les principes de l'économie circulaire, gardent par ailleurs la main sur l'exploration d'activités innovantes et de nouvelles niches de

marché. Leur rôle de défricheurs est plus que jamais précieux et d'actualité. Pour leur permettre de libérer pleinement tout leur potentiel, leur visibilité et leur reconnaissance doivent être améliorées. La mise en place de soutiens appropriés par les pouvoirs publics à leur encontre pourrait contribuer à les aider à quitter leur zone de confort et augmenter leur présence dans d'autres secteurs que celui de la gestion des déchets.

L'ESS et l'économie circulaire ont ainsi beaucoup à apporter l'une à l'autre. La convergence des modèles portés par ces économies correspond tout à la fois aux principes économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Les démarches innovantes qu'elles impulsent, respectueuses de l'environnement et des êtres humains, méritent sans conteste une plus grande considération et de plus grands moyens.



## BIBLIOGRAPHIE

### Publications et études

#### ADEME

- ADEME - Octobre 2013 « Économie circulaire : Notions » Fiche technique, 9p
- ADEME - Édition 2012 « Réemploi, réparation et réutilisation » Synthèse, 17p
- ADEME - Edition 2017 « Les filières à responsabilité élargie du producteur - Panorama » Faits et chiffres, 40p
- ADEME - 2012 « Économie circulaire : bénéfices socioéconomiques de l'écoconception et de l'écologie industrielle » Ademe & Vous, Stratégie & Études n°33

#### AVISE

- AVISE - Septembre 2014 « Économie circulaire et innovation sociale - 5 études de cas »
- AVISE - Novembre 2014 « DLA & Territoires » La lettre nationale du dispositif local d'accompagnement - Numéro 23 - Spécial économie circulaire, 8p
- AVISE - 2015 « Créer son projet dans la filière du réemploi » Fiche pratique - Entreprendre autrement, 7p

#### CRESS

- CRESS Bourgogne - Septembre 2015 - Focus « L'économie circulaire : une opportunité pour l'ESS ? », 12p
- CRESS Midi-Pyrénées - Décembre 2015 - Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, Focus #5, 100p
- CRESS Bretagne - Mars 2016 « Réemploi et recyclage : quelles perspectives pour l'ESS en Bretagne ? » Rapport d'étape
- CNCRES « Panorama de l'économie sociale et solidaire en France » Edition 2015, 15p

**Communiqué de presse** : Emmaüs responsable depuis 1949, éco-responsable depuis toujours, paru le 01/12/15

**Dares Résultats**, Septembre 2016 « L'insertion par l'activité économique en 2014 » n°051

**European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES)**, General Report, October 2016.

**Fédération des entreprises d'insertion - GRAFIE - Chantier école Ile de France - Préfet de la région d'Ile de France - SIAE de l'économie circulaire en Ile de France**

**France Stratégie** - Joly C., Douillard P. - Avril 2016 « L'économie circulaire, combien d'emplois ? » La Note d'Analyse n°46

**Institut de l'économie circulaire** - Deboutière A., Georgault L. - 2015 « Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? » Institut de l'économie circulaire, Étude bibliographique

**Observatoire de l'économie sociale et solidaire en Ile de France** – Décembre 2015 « L'économie circulaire, vecteur de développement de l'économie sociale et solidaire en Ile de France »

#### **Pour la solidarité – European think & do thank**

- Economie circulaire et emploi : enjeux et perspectives - Anna-Lena Rebaud – Notes d'analyse | Novembre 2016
- Economie circulaire et ESS : complémentarités et synergies - Anna-Lena Rebaud – Notes d'analyse | Novembre 2016
- Le modèle des entreprises d'insertion. L'exemple de la France - Yohann CHESNÉ - Études & Dossiers | Septembre 2016

**RTES** - Novembre 2015 « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? » Lettre n°25, 8p

**Recherches et Solidarités** - Juin 2017 « Économie sociale : bilan de l'emploi en 2016 », 12p

**XERFI** - Juin 2012 « Le marché de la gestion des déchets à l'horizon 2015 » Precepta

**Zero Waste France** - Fiche - Économie circulaire - Évolutions règlementaires depuis 2015

## Sites Internet

« Présentation de l'ADEME », <http://www.ademe.fr/connaitre> [Consulté le 04/08/17]

« Orée : objectifs et missions » <http://www.oree.org/objectifs-missions.html> [Consulté le 04/08/2017]

« Intégrer l'économie circulaire dans votre stratégie » <http://www.alsace.cci.fr/integrer-leconomie-circulaire-dans-votre-strategie> [Consulté le 04/08/17]

« La responsabilité sociétale des entreprises » <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/responsabilite-societale-des-entreprises> [Consulté le 04/08/17]

« L'économie circulaire compétitive »  
<https://group.renault.com/engagements/environnement/economie-circulaire-competitive/>  
[Consulté le 04/08/17]

« Coca Cola lance le recyclage à l'infini de ses bouteilles en France »  
[https://www.challenges.fr/entreprise/coca-cola-lance-le-recyclage-a-l-infini-de-ses-bouteilles-en-france\\_14818](https://www.challenges.fr/entreprise/coca-cola-lance-le-recyclage-a-l-infini-de-ses-bouteilles-en-france_14818) [Consulté le 04/08/17]

Chandès C - Mai 2013 – « Veolia, Suez : fin d'hégémonie pour les géants des services à l'environnement ? » <http://www.usinenouvelle.com/article/veolia-suez-fin-d-hegemonie-pour-les-geants-des-services-a-l-environnement.N196619> [Consulté le 05/08/17]

« Présentation de la Société VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A. »  
<http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/cours-veolia-environnement-vie-fr0000124141-par/societe> [Consulté le 05/08/17]

« Veolia veut doubler son CA dans l'économie circulaire d'ici 2020 »  
<https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/veolia-veut-doubler-son-ca-dans-l-economie-circulaire-d-ici-2020-1017144.php> [Consulté le 05/08/17]

« Présentation de la Société SUEZ ENVIRONNEMENT SA »  
<http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/cours-suez-environnement-sev-fr0010613471-par/societe> [Consulté le 05/08/17]

Lévi Alvarès D. - Septembre 2015 « L'économie circulaire : changement de paradigme ou grande esbrouffe ? »  
<https://reporterre.net/L-economie-circulaire-changement-de-paradigme-ou-grande-esbrouffe>  
[Consulté le 05/08/17]

« ESS : de quoi parle-t-on ? » <https://www.economie.gouv.fr/economie-sociale-et-solidaire-de-quoi-parle-t-on> [Consulté le 07/08/16]

« En quoi consiste l'insertion par l'activité économique (IAE) ? »

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2284> [Consulté le 07/08/2017]

HUSSON Séverin, LARPIN Eric, « Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire », La Croix, 16 février 2015.

<http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Un-temps-d-avance-dans-l-economie-circulaire-2015-02-04-1276655>

« Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire »

<http://www.avise.org/articles/quand-leconomie-circulaire-est-sociale-et-solidaire> [Consulté le 10/08/2017]

« Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire »

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52015DC0614> [Consulté le 10/08/17]

« Paris adopte un schéma de la commande publique »

<https://www.paris.fr/actualites/paris-adopte-un-schema-de-la-commande-publique-3376> [Consulté le 18/08/17]

« L'ESS est une opportunité pour l'économie circulaire... et vice versa ! »

<http://www.avise.org/actualites/less-est-une-opportunite-pour-leconomie-circulaire-et-vice-versa> [Consulté le 18/08/17]

« Orientations budgétaires 2017 »

[http://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2016/10/10-21-16-dpresse-ob\\_2017\\_grand\\_est.pdf](http://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2016/10/10-21-16-dpresse-ob_2017_grand_est.pdf) [Consulté le 18/08/17]

« Quelle prise en compte de l'économie circulaire dans les SRDEII ? »

<http://www.avise.org/actualites/quelle-prise-en-compte-de-leconomie-circulaire-dans-les-srdeii> [Consulté le 18/08/17]

« Qu'est-ce que Métisse® ? »

<http://www.lerelais.org/aussi.php?page=metissee> [Consulté le 22/08/17]

« Solidarité. L'économie selon Cellaouate et les Genêts d'Or »

<http://www.letelegramme.fr/local/finistere-nord/morlaix/ville/solidarite-l-economie-selon-cellaouate-et-les-genets-d-or-24-09-2011-1441326.php> [Consulté le 23/08/17]

## TABLE DES MATIERES

<b>Remerciements.....</b>	<b>2</b>
<b>Liste des principaux sigles utilisés .....</b>	<b>4</b>
<b>Chapitre I. L'économie circulaire, un secteur en plein développement.....</b>	<b>7</b>
<b>1. Le concept d'économie circulaire .....</b>	<b>7</b>
a) L'émergence du concept et sa formalisation progressive.....	7
b) La définition de l'ADEME .....	8
c) Les composantes de l'économie circulaire .....	9
<b>2. L'implémentation progressive de la notion d'économie circulaire .....</b>	<b>15</b>
a) L'instauration de filières à responsabilité élargie du producteur .....	15
b) Le tournant de la Loi relative à la transition énergétique .....	17
c) Les différentes structures accompagnatrices .....	20
<b>3. L'appropriation de l'économie circulaire par les entreprises, entre recherche de rentabilité et greenwashing ? .....</b>	<b>21</b>
a) L'économie circulaire comme composante d'une démarche RSE .....	21
b) L'économie circulaire comme nouveau business modèles.....	25
c) Quel modèle pour le secteur de la gestion des déchets ?.....	26
<b>Chapitre II. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, acteurs pionniers dans l'économie circulaire .....</b>	<b>32</b>
<b>1. Economie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?.....</b>	<b>32</b>
a) Définition et cadre légal d'un acteur économique de poids .....	32
b) L'insertion par l'activité économique.....	34
c) Le travail protégé et adapté pour personnes en situation de handicap .....	38

<b>2. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, incontournables dans l'économie circulaire .....</b>	<b>40</b>
a) Des acteurs pionniers et innovants .....	40
b) La réappropriation de leur place de précurseur .....	42
<b>3. Les secteurs de l'économie circulaire investis par les structures de l'ESS oeuvrant dans l'aide par le travail .....</b>	<b>44</b>
a) Les activités de réemploi, réutilisation et réparation .....	45
b) Les activités de collecte, de tri et de recyclage.....	48
c) Autres activités en lien avec l'économie circulaire .....	51
 <b>Chapitre III. Économie circulaire et ESS : des complémentarités évidentes et des opportunités à saisir. ....</b>	<b>55</b>
 <b>1. ESS et économie circulaire : un air de famille.....</b>	<b>55</b>
a) Une forte dynamique d'innovation.....	55
b) Des dynamiques territoriales et collaboratives qui se rejoignent .....	56
c) L'ESS porte de nouveaux mode de coopération territoriaux .....	57
 <b>2. L'économie circulaire, un gisement d'emplois adaptés à des parcours d'insertion .....</b>	<b>60</b>
a) L'économie circulaire, combien d'emplois ? .....	60
b) L'économie circulaire, quels types d'emplois ? .....	62
 <b>3. La montée en puissance de l'économie circulaire est porteuse d'opportunités pour l'ESS.....</b>	<b>64</b>
a) L'engouement autour de l'économie circulaire donne accès à de nouveaux leviers.	64
b) Les structures de l'ESS oeuvrant dans l'économie circulaire, de mieux en mieux reconnues .....	66

<b>Chapitre IV.Pistes de développement .....</b>	<b>68</b>
<b>1. Se diversifier ou se spécialiser...deux stratégies de développement pouvant être complémentaires.....</b>	<b>68</b>
a) Le choix de la diversification .....	68
b) Le choix de la spécialisation.....	71
<b>2. Innover vers de nouvelles activités .....</b>	<b>73</b>
a) Expérimenter des démarches innovantes.....	73
b) Un rôle de défricheur sur des activités de niche .....	74
<b>3. S'appuyer sur des dynamiques de coopération comme levier de développement.....</b>	<b>75</b>
a) Dynamiques de coopération inter-entreprises de l'ESS .....	75
b) Dynamiques de coopération entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques ....	76
<b>Conclusion.....</b>	<b>79</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>81</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>85</b>